

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1189 10 mai 2014

SOMMAIRE

Bosnia Broadband S.à r.l 57028	Raw S.A5703
Codipart S.A., SPF57044	Raw S.A5707
ColourOz GP57034	Real Estate Design & Development, SA, ab-
DH Services Luxembourg Holding S.à r.l.	gekürzt RED2, SA5702
57027	Reference Corporate Services 5702
Identitag Secondary Opportunities S.à r.l.	RGI Co-Invest 1 S. à r.l 5702
57046	Roadmap Investments S.à r.l 5703
JLM Management57031	Roodvoet S.A
Kaseya Luxembourg 57029	Roodvoet S.A
LBREP II Europe S.à r.l., SICAR 57032	Safetiroute
Mango Luxembourg S.à r.l57033	Sandy Island SA
MF Venice S.à r.l57071	San Faustin S.A
MGE Vancouver S.à r.l 57072	Santinel S.A 5707
OCI Luxembourg S.à r.l 57026	SES Asia 5707
OC Investments S.à r.l 57026	Softnet Holdings S. à r.l5702
Patagonia S.A 57032	Spindial Europe S.A 57020
Pfizer Holdings International Luxembourg	Susquehanna Celtic Holdings Limited 5702
(PHIL) Sàrl57031	Susquehanna Celtic Limited 57020
Primus Holding S.à r.l	Susquehanna Europe Holdings Limited 5702
ProLogis European Finance VI S.à r.l 57030	The Digital Nation5706
Prologis European Holdings XXV S.à r.l.	TW Life V S.à r.l 5704



OC Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OC Investments S.à r.l. Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014036593/11.

(140041863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

OCI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OCI Luxembourg S.à r.l. Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014036595/11.

(140041749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Sandy Island SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 129.453.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014036700/12.

(140041596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Spindial Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 158.979.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 09/12/2013

Les administrateurs décident de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers le 111/115 Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage avec effet au 09 Décembre 2013.

Référence de publication: 2014036689/10.

(140041871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Susquehanna Celtic Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.000.000,00.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.084.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014036693/10.

(140041653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.



Susquehanna Celtic Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.000.000,00.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.099.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014036692/10.

(140041632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Susquehanna Europe Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.000.000,00.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.805.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014036694/10.

(140041624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Softnet Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 119.639.

Assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2014

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend note du changement de la raison sociale de la société SOFTNET SA, ayant Numéro d'immatriculation B105865 en:

TARANTOGA CAPITAL S.A.", avec l'abréviation "TC S.A."

POUR EXTRAIT CONFORME

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014036688/13.

(140040904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 32.308,61.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.250.

Il résulte de 5 contrats de transfert de parts sociales, signés en date du 24 février 2014, que l'associé de la Société, DH Services Employée Benefit Trust représenté par son trustée, RBC cees Trustée Limited, a transféré 3.350 (600+600+600+350+1.200) parts sociales ordinaires de catégorie B, qu'il détenait dans la Société, à RBC cees Nominees Limited;

En conséquence de ce transfert, les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

RBC cees Nominees Limited	25.984 parts sociales ordinaires de catégorie A
	259.135 parts sociales ordinaires de catégorie B
DH Services Employee Benefit Trust	
représenté par son trustee, RBC cees Trustee Limited	13.890 parts sociales ordinaires de catégorie B
DHC-Holdings	1.407.500 parts sociales de préférence de catégorie C
AEA Investors Fund V LP	592.972 parts sociales ordinaires de catégorie A
AEA Investors Fund V-A LP	9.891 parts sociales ordinaires de catégorie A
AEA Investors Fund V-B LP	3.295 parts sociales ordinaires de catégorie A
AEA Investors QP Participant Fund V LP	20.379 parts sociales ordinaires de catégorie A
AEA Investors Participant Fund V LP	8.015 parts sociales ordinaires de catégorie A
AEA Europe Fund II LP	123.424 parts sociales ordinaires de catégorie A



G. Richard Wagoner Jr. Trust représenté par

son Trustee M. George Richard WAGONER Jr..... 5.600 parts sociales de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2014.

DH Services Luxembourg Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014036357/31.

(140041615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Safetiroute, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.395,00.

Siège social: L-5335 Moutfort, 4, Gappenhiehl.

R.C.S. Luxembourg B 14.746.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014036696/11.

(140041654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

RGI Co-Invest 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014036662/10.

(140041928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Reference Corporate Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.559.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014036659/10.

(140041409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Bosnia Broadband S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.493.645,24.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.262.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 18 février 2014

En date du 18 février 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de ratifier les démissions de Messieurs Antonio Longo, Alan Dundon et Frédéric Salvadore de leur mandat respectif de gérant de la Société avec effet au 6 Mars 2014;
- de nommer Monsieur Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 59, Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 6 Mars 2014 et ce pour une durée indéterminée;



- de nommer Monsieur Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trêves, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 59, Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 6 Mars 2014 et ce pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Wolfgang Zettel, gérant
- Monsieur Stefan Lambert, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Bosnia Broadband S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014036258/25.

(140041787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Real Estate Design & Development, SA, abgekürzt RED2, SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 129.703.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 7 mai 2013 à Luxembourg ville

L'Assemblée décide de reconduire Messieurs Stéphane BIVER, Alain NOULLET et Clive GODFREY dans leurs mandats d'administrateurs et DATA GRAPHIC S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014036658/14.

(140041431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Roodvoet S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 125.794.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

ROODVOET S.A.

Geert Dirkx

Administrateur unique

Référence de publication: 2014036669/13.

(140041924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Kaseya Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 178.522.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 5 mars 2014

En date du 5 mars 2014, les associés de la Société ont décidé de:

- accepter la démission de Madame Julie Schleich de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet immédiat;
- nommer Madame Choui Min Kon Kam King, née le 10 avril 1978 à Maurice, ayant comme adresse professionnelle: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- nommer Monsieur Thomas E. Schodorf, né le 14 avril 1958 à Colombus, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle: 2935, Manor Bridge Drive, Milton, 30004 Georgia, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;



- nommer Monsieur Augusto Bessi, né le 19 janvier 1976 à Padova, Italie, ayant comme adresse professionnelle: 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le Conseil de gérance est désormais composé de la manière suivante:

- Michael Triplett, gérant de classe A
- Martin Angert, gérant de classe A
- Yogesh Kumar Gupta, gérant de classe A
- Thomas E. Schodorf, gérant de classe A
- Emmanuel Mougeolle, gérant de classe B
- Evelyn Theis, gérant de classe B
- Choui Min Kon Kam King, gérant de classe B
- Augusto Bessi, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Kaseya Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014036474/33.

(140041797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Primus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.012.500,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 169.699.

FXTRAIT

Il résulte d'un contrat signé en date du 04 mars 2014 que:

Stichting GP Finax agissant pour Finax C.V., associé de la Société, a transféré toutes ses trente millions douze mille cinq cents (30.012.500) parts de Catégorie A et ses vingt millions (20.000.000) pars de Catégorie B détenues dans la Société à Alliance Laundry Holding S.à r.l., ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B118.025.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014036618/17.

(140041517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Prologis European Holdings XXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.276.

Rectificatif du dépôt No L130197175 du 20/11/2013

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014036620/10.

(140041455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

ProLogis European Finance VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.981.

Rectificatif du dépôt No L130188763 du 06/11/2013

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014036621/10.

(140041456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.



Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.646.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 07 mars 2014, de:

- Rayer Monsieur Gordon Stewart en tant que gérant de la Société avec effet au 03 mars 2014;
- Nommer Monsieur Tolga TANGULER, né le 09 mai 1972 à Istanbul, Turquie, résidant professionnellement au 8, Lantrupvang, 2750 Ballerup, Danemark en tant que gérant de la Société avec effet au 03 mars 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014036626/15.

(140041586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Roadmap Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 132.407.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 28 février 2014, que:

- La démission de la Société Aba Cab S.à r.l en tant que Réviseurs d'Entreprises Agrée, a été accordée avec effet immédiat en date du 28 février 2014.
- La Société L' Alliance Révision S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 46498, a été nommée Réviseurs d'Entreprises Agréé au 28 février 2014 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014036652/19.

(140041253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

JLM Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8042 Strassen, 1, rue Mathias Saur.

R.C.S. Luxembourg B 96.034.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Jean Louis MORETTE, gérant, demeurant à L-8042 Strassen, 1, rue Mathias Saur, ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit sa déclaration:

- 1. Que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «JLM Management», avec siège social à L 8042 Strassen, 1 rue Mathias Saur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 96.034, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1149 du 4 novembre 2003.
- 2. Que le capital social est fixé à treize mille euros (EUR 13.000,-), représenté par treize (13) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.
 - 3. Que le comparant, comme associé unique de la Société, prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.



- 4. Que le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.
- 5. Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoir d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6. Que le comparant est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.
- 7. Que le comparant déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts ou de tous autres titres seront annulés.
 - 8. Que le comparant donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- 9. Que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-8042 Strassen, 1, rue Mathias Saur.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société JLM Management.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à environ à neuf cent euros (EUR 900).

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 mars 2014. Relation GRE/2014/876. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014036472/46.

(140041221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Patagonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 55.361.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2014036623/11.

(140041263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.232.

EXTRAIT

Il ressort du Conseil de Gérance de la Société tenu en date du 6 mars 2014 que 47,820 parts sociales ordinaires de catégorie WA ont été rachetées par la Société puis annulées.

Dès lors, depuis le 6 mars 2014 les 5 164 378 parts sociales de la Société sont détenues comme suit

Associés	Adresse	Numéro	Nombre de parts
		d'enregistrement	•
Harbor Bermuda LP	Clarendon House, 2 Church Street,	36 838	11 classe A
	Hamilton HM 11, Bermuda		
LBPOL Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street,	36 831	1 034 classe B
	Hamilton HM 11, Bermuda		
Ippocrate Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street,	37 035	133 174 classe D
	Hamilton HM 11, Bermuda		
Sierra Blanca Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street,	36 811	49 classe J
	Hamilton HM 11, Bermuda		



William II Bermuda Holding LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 357	29 508 classe L
Lion Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 888	1 046 classe M
Neptune Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 628	4 777 207 classe O
Cannon Bridge Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 644	14 659 classe P
Duna Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 033	274 classe T
Goodwater Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 455	2 816 classe W
Goodwater Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 455	194 151 classe WA
MC&S Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 682	4 052 classe Y
Fox Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 428	6 237 classe Z
LBREP II LRG Holdings Bermuda LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 767	158 classe AA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2014.

Pour extrait conforme

LBREP II Europe S.à. r.l., SICAR

Référence de publication: 2014036506/46.

(140041342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Raw S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 159.881.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 mars 2014.

RAW S.A.

Geert DIRKX

Gérant unique

Référence de publication: 2014036643/13.

(140041296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Mango Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 177.432.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte de constitution reçu par son ministère pour compte de la société à responsabilité limitée "MANGO Luxembourg S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 177432, en date du 14 mai 2013, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 mai 2013, relation: LAC/2013/22467, déposé en date du 27 mai 2013 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L130083550, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1666 du 11 juillet 2013,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

Dans la version française:

IL Y LIEU DE LIRE:



A COMPARU:

La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois d'Espagne "PUNTO FA SL", ayant son siège social à Mercaders, 9-11 Pol. Ind. Riera de Caldes, Palau-solità i Plegamans (Barcelona), Espagne, inscrite au Registro Mercantil de Barcelona (SP), sous le numéro B-167948,

(...)

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "PUNTO FA SL", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme d'un million cinq cent mille euros (1.500.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

(...)

AU LIEU DE:

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois d'Espagne "PUNTA FA SL", ayant son siège social à Mercaders, 9-11 Pol. Ind. Riera de Caldes, Palau-solità i Plegamans (Barcelona), Espagne, inscrite au Registro Mercantil de Barcelona (SP), sous le numéro B-167948,

(...)

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "PUNTA FA SL", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme d'un million cinq cent mille euros (1.500.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

(...)

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 février 2014. Relation: LAC/2014/9034. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Luxembourg, le 26 février 2014.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014036536/49.

(140041388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

ColourOz GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 185.117.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen on the twenty-sixth day of February,

Before the undersigned, Maître Carlo Wersandt, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GS Lux Management Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.045 and having a share capital of EUR 15,000.-;

here represented by Mr. Christian Dostert, notary clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:



I. Name - Registered office - object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is ColourOz GP (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, having a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
- 6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- 6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.



- 6.7. The Company may redeem its own shares, provided:
- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
 - 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.
 - Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).
 - 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
 - (iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
 - (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.
- **Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
- **Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).
- (ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).
 - (iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
 - (i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board.

The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.



- (ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the share-holders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.
 - (iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.
- (v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.
- (vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.
- (x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
 - (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1 st) of January and ends on the thirty-first (31 st) of December of each year.
- 13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.
 - 13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
 - 13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:
- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either
 - (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
 - (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.
- 13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

- 14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.
- 14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five percent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten percent (10%) of the share capital.



- 15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:
 - (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the share-holders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31 st) of December 2014.

Subscription and payment

GS Lux Management Services S.à r.l., represented as stated above, subscribes for one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, having a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a cash contribution of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:



- Dominique Le Gal, born on December 9, 1971, in Savigny-sur-Orge (France), and residing professionally at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Marielle Stijger, born on December 10, 1969, in Capelle aan den Ijssel (the Netherlands), and residing professionally at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- GS Lux Management Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.045 and having a share capital of EUR 15,000.-; and
- Matthias Hieber, born on June 17, 1976, in Wien (Austria) and residing professionally at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4 2BB, England.
- 2. The registered office of the Company is located at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-six février,

Par devant le soussigné Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GS Lux Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.045 et disposant d'un capital social de EUR 15.000,-,

représentée par Monsieur Christian Dostert, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est ColourOz GP (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion



et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
 - 6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
 - 6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:
 - (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
 - (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
 - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.
 - Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).
 - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.



- (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
 - (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.
- Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
- Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).
- (ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.
- (iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.
 - (iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (associé ou non) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.



- (ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.
- (x) Les Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
 - (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1 er) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année
- 13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérants et de ses associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
 - 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:
- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
 - (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.
- 13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.
- 14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que des bénéfices suffisants et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
 - (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.
- Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs,



qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2014.

Souscription et libération

GS Lux Management Services S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Dominique Le Gal, né le 9 décembre 1971 à Savigny-sur-Orge (France) et dont l'adresse professionnelle se situe 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Marielle Stijger, née le 10 décembre 1969 à Capelle aan den Ijssel (les Pays-Bas) et dont l'adresse professionnelle se situe 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- GS Lux Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.045 et disposant d'un capital social de EUR 15.000,-; et
- Matthias Hieber, né le 17 juin 1976 à Vienne (Autriche), dont l'adresse professionnelle se situe Peterborough Court, 133 Fleet Street, Londres EC4 2BB, Angleterre.
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 2 rue du Fossé L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mars 2014. LAC/2014/10042. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014036300/512.

(140041761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

TW Life V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 169.264.

EXTRAIT

La Société prend acte du changement de forme juridique et du changement de siège social de l'associé de la Société, TouchWind Life 5 UG, à savoir:

TouchWind Life 5 GmbH

Klopstockstrasse 1,

22765 Hamburg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Référence de publication: 2014036747/17.

(140041608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Codipart S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 32.844.

L'an deux mille quatorze.

Le deux janvier.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 5, Rue Zénon Bernard à L-4030 Esch-Sur-Alzette,

agissant en vertu d'une procuration donnée par le conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée Codipart S.A., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3 Avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B32.844, donnée en date du 20 décembre 2013 suite à une réunion tenue à la même date.

un extrait des résolutions de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

- 1.- Que la société Codipart S.A. a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 196 du 14 juin 1990.
- 2.- Que le capital social de la société pré désignée s'élève actuellement à sept cent mille Euros (EUR 700.000), représenté par neuf mille (9.000) actions numérotées de un (1) à neuf mille (9.000), sans désignation de valeur nominale.
- 3.- Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 3 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000).
 - 4.- Que l'alinéa 3 du même article 3 des statuts est libellé comme suit:

«Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 19 décembre 2018, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital pourront être souscrites et émises sous forme d'actions, selon la proportion de dix-neuf (19) actions bénéficiant des mêmes droits que les actions portant les numéros quatre cent cinquante-et-un (451) à neuf mille (9.000) pour une (1) action bénéficiant des mêmes droits que les actions portant les numéros un (1) à quatre cent cinquante (450), avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles



vis-à-vis de la Société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps..»

- 5.- Que dans sa réunion du 20 décembre 2013, le conseil d'administration a décidé de réaliser une tranche du capital autorisé de six millions trois cent cinquante mille euros (EUR 6.350.000) pour porter le capital souscrit de son montant actuel de sept cent mille Euros (EUR 700.000), à sept millions cinquante mille euros (EUR 7.050.000) par la création de neuf mille trois cents (9.300) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale,
- à libérer intégralement, en partie en numéraire et en partie en nature et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'un des actionnaires actuels pour l'apport en nature et par des tiers pour l'apport en numéraire, comme plus amplement détaillés à l'extrait des résolutions du 20 décembre 2013, les actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel concernant l'apport en numéraire,

l'actionnaire et les tiers ont souscrit aux neuf mille trois cents (9.300) actions nouvelles, et les libère moyennant une contribution respectivement en nature pour un montant de quatre millions trois cent cinquante mille euros (EUR 4.350.000) et en numéraire pour un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000), soit un montant total de sept millions cinquante mille euros (EUR 7.050.000), dans les proportions telles qu'indiquées dans ledit extrait des résolutions.

6.- La preuve de la souscription des actions nouvelles a été présentée au notaire instrumentant sur base des déclarations de souscription de l'actionnaire et des tiers.

La contre-valeur de la somme de deux millions d'euros (EUR 2.000.000) a été mise à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'existence et la valeur de l'apport en nature sont acceptées par la Société qui confirme que cet apport en nature est à sa disposition.

L'estimation de cet apport est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

L'existence dudit apport en nature a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par le cabinet de révision agréé HRT Révision S.A., avec siège social 163, Rue du Kiem, L-8030 Strassen, représenté par Madame Hélène Le Caranta, en date du 20 décembre 2013, qui conclut comme suit:

«Sur base des contrôles effectués, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de la créance à apporter pour un montant de EUR 4.350.000 ne correspond pas au moins aux 6.360 actions de CODIPART S.A., sans désignation de valeur nominale, à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Preuve de l'existence et de la valeur de la créance apportée en nature a en outre été donnée au notaire soussigné par:

- une déclaration d'apport de l'actionnaire attestant d'une part qu'il est le seul et unique propriétaire de la créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquels un tiers pourrait demander que l'actif apporté, ou une partie dudit actif, lui soit transféré et d'autre part que la créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits;
 - un état comptable de la Société établi en date du 30 septembre 2013
- 7.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à sept millions cinquante mille euros (EUR 7.050.000) de sorte que le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:
- **Art. 3.** Le capital social est fixé à sept millions cinquante mille euros (EUR 7.050.000), représenté par dix-huit mille trois cents (18.300) actions.

Estimation des frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué environ à quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-Sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante de tout ce qui précède, celle-ci, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2014. Relation: EAC/2014/666. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.



POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014036331/92.

(140041636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Identitag Secondary Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 161.954.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of February.

Before Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1. CPL INVESTMENTS GUERNSEY L.P., a limited partnership (registered number 1388) acting by its general partner, CPL GP Limited, incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey GY1 4BF,
- 2. J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS, a SICAV-SIF (Société d'Investissement à Capital Variable Fonds d'Investissement Spécialisé) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg and being registered with the Luxembourg trade register under number B 151450, acting on behalf of its sub-fund J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS J.P. MORGAN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND;
- 3. STEPSTONE PIONEER CAPITAL EUROPE II LP, a limited partnership established and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 505 5th Avenue, 17 th Floor, New York NY 10017, USA and being registered under number SL006895, acting by its general partner StepStone PC GP, LLC,
- 4. SOLAIA PRIVATE EQUITY LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 3076 Sir Francis Drake's Highway, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered under number 1566330,
- 5. COLOGNA DATAMARS LTD, a corporation incorporated and existing under the laws of St. Vincent and the Grenadines, having its registered office at Trust House, 112 Bonadie Street, Kingstown, Saint Vincent and registered under number 19572 IBC 2011,
- 6. DM CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Nerine Chambers, PO Box 905, Quastisky Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered under number 1660335,
- 7. THE SCOTT AND SANDRA CAMPBELL FAMILY TRUST U/T/A DTD 4/3/09, a trust established under the laws of Oregon acting through its trustees Scott D. Campbell and Sandra K. Campbell with address at 7610 SE 162 nd Avenue, Portland, OR 97236, Oregon, USA,
 - 8. ALEXIS BOYER residing at 145 Hambalt Road, London SW4 9EL, United Kingdom,
 - 9. SEAN HUNT residing at 9a Chesterford Gardens, London NW3 7DD, United Kingdom,
 - 10. JOSE-MIGUEL ORTI residing at Quai du Seujet 12, Geneva 1201, Switzerland,
- 11. RBC Trustees (CI) Limited, a limited liability company incorporated in Jersey, having its registered office at La Motte Chambers, St. Helier, Jersey JE1 1PB, as trustee of the Vitol Employee Benefit Trust,
 - 12. EMILIO ESTEBAN residing at Calle Toledo 172, C-28005 Madrid, Spain,
- 13. CPL GUERNSEY LIMITED, a limited liability company incorporated in Guernsey having its registered office at Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey GY1 4BF under registered number 52165,

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of thirteen (13) proxies given under private deed.

The said proxies, after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties have requested the undersigned notary to document that they are the shareholders of the "société à responsabilité limitée" established in Luxembourg under the name of Identitag Secondary Opportunities S.à r.l., with registered office at 3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 161954 and incorporated following a deed of the undersigned notary on 22 June 2011, published on 15 September 2011 in the Mémorial C number 2173 (the "Company").

The shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To provide that the share capital of the Company shall be represented by fourteen (14) different classes of shares, each with a nominal value of one Swiss franc (CHF 1.-), namely the "Class A1 Shares", "Class A2 Shares", "Class B1



Shares", "Class B2 Shares", "Class C1 Shares", "Class C2 Shares", "Class D1 Shares", "Class D2 Shares", "Class E1 Shares", "Class E2 Shares", "Class F1 Shares", "Class F2 Shares", "Class G Shares" and "Class H Shares", to provide for the specific rights attached to these classes of shares in case of distribution and in case of liquidation.

- 2. To convert the existing Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares into Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class B1 Shares, Class B2 Shares, Class C1 Shares, Class C2 Shares, Class D1 Shares, Class D2 Shares, Class E1 Shares, Class E2 Shares, Class F1 Shares and Class F2 Shares.
- 3. To increase the share capital of the Company by an amount of nine million eighty three thousand three hundred seventy six Swiss franc (CHF 9,083,376.-) so as to raise it from its present amount of four million two hundred seventy six thousand six hundred ninety one Swiss franc (CHF 4,276,691.-) to the amount of thirteen million three hundred sixty thousand sixty seven Swiss franc (CHF 13,360,067.-) by the creation and the issue of seventy nine thousand four hundred forty four (79,444) Class A1 Shares, one thousand two hundred sixty one (1,261) Class A2 Shares, seventy nine thousand four hundred forty four (79,444) Class B1 Shares, one thousand two hundred sixty one (1,261) Class B2 Shares, seventy nine thousand four hundred forty four (79,444) Class C1 Shares, one thousand two hundred sixty one (1,261) Class C2 Shares, seventy nine thousand four hundred forty four (79,444) Class D1 Shares, one thousand two hundred sixty one (1,261) Class D2 Shares, seventy nine thousand four hundred forty four (79,444) Class E1 Shares, one thousand two hundred sixty one (1,261) Class E2 Shares, eight million five hundred forty three thousand one hundred seventy five (8,543,175) Class F1 Shares, one hundred thirty six thousand five hundred thirty three (136,533) Class F2 Shares and one hundred forty three (143) Class H Shares, to be fully paid up.
 - 4. To subscribe and to accept the subscriptions of the newly issued shares.
- 5. To amend articles 8, 23 and 25 of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the above resolutions.
 - 6. Miscellaneous.

The shareholders have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution:

The shareholders resolved that the share capital of the Company shall be represented by fourteen (14) different classes of shares, each with a nominal value of one Swiss franc (CHF 1.-), namely the "Class A1 Shares", "Class A2 Shares", "Class B1 Shares", "Class B2 Shares", "Class C1 Shares", "Class C2 Shares", "Class D1 Shares", "Class D2 Shares", "Class E1 Shares", "Class E2 Shares", "Class F1 Shares", "Class F2 Shares", "Class G Shares" and "Class H Shares", and that the same rights are attached to all these classes of shares except in case of distribution and in case of liquidation, as this appears in the articles of incorporation of the Company as restated through the fourth resolution below.

Second resolution:

The Shareholders resolved to convert the existing Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares as follows:

- the two hundred thirty thousand eight hundred twenty nine (230,829) Class A Shares held by all the current share-holders of the Company except STEPSTONE PIONEER CAPITAL EUROPE II LP, are converted into two hundred thirty thousand eight hundred twenty nine (230,829) Class A1 Shares;
- the fifty four thousand two hundred forty five (54,245) Class A Shares held by STEPSTONE PIONEER CAPITAL EUROPE II LP are converted into fifty one thousand five hundred eighty six (51,586) Class A1 Shares and into two thousand six hundred fifty nine (2,659) Class A2 Shares;
- the two hundred thirty thousand eight hundred twenty nine (230,829) Class B Shares held by all the current share-holders of the Company except STEPSTONE PIONEER CAPITAL EUROPE II LP, are converted into two hundred thirty thousand eight hundred twenty nine (230,829) Class B1 Shares;
- the fifty four thousand two hundred forty five (54,245) Class B Shares held by STEPSTONE PIONEER CAPITAL EUROPE II LP are converted into fifty one thousand five hundred eighty six (51,586) Class B1 Shares and into two thousand six hundred fifty nine (2,659) Class B2 Shares;
- the two hundred thirty thousand eight hundred twenty nine (230,829) Class C Shares held by all the current share-holders of the Company except STEPSTONE PIONEER CAPITAL EUROPE II LP, are converted into two hundred thirty thousand eight hundred twenty nine (230,829) Class C1 Shares;
- the fifty four thousand two hundred forty five (54,245) Class C Shares held by STEPSTONE PIONEER CAPITAL EUROPE II LP are converted into fifty one thousand five hundred eighty six (51,586) Class C1 Shares and into two thousand six hundred fifty nine (2,659) Class C2 Shares;
- the two hundred thirty thousand eight hundred twenty nine (230,829) Class D Shares held by all the current share-holders of the Company except STEPSTONE PIONEER CAPITAL EUROPE II LP, are converted into two hundred thirty thousand eight hundred twenty nine (230,829) Class D1 Shares;
- the fifty four thousand two hundred forty five (54,245) Class D Shares held by STEPSTONE PIONEER CAPITAL EUROPE II LP are converted into fifty one thousand five hundred eighty six (51,586) Class D1 Shares and into two thousand six hundred fifty nine (2,659) Class D2 Shares;



- the two hundred thirty thousand eight hundred twenty nine (230,829) Class E Shares held by all the current share-holders of the Company except STEPSTONE PIONEER CAPITAL EUROPE II LP, are converted into two hundred thirty thousand eight hundred twenty nine (230,829) Class E1 Shares;
- the fifty four thousand two hundred forty five (54,245) Class E Shares held by STEPSTONE PIONEER CAPITAL EUROPE II LP are converted into fifty one thousand five hundred eighty six (51,586) Class E1 Shares and into two thousand six hundred fifty nine (2,659) Class E2 Shares;
- the two million eight hundred fifty one thousand two hundred seventy (2,851,270) Class F Shares held by all the current shareholders of the Company are converted into two million eight hundred fifty one thousand two hundred seventy (2,851,270) Class F1 Shares.

Third resolution:

The shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of nine million eighty three thousand three hundred seventy six Swiss franc (CHF 9,083,376.-) so as to raise it from its present amount of four million two hundred seventy six thousand six hundred ninety one Swiss franc (CHF 4,276,691.-) to the amount of thirteen million three hundred sixty thousand sixty seven Swiss franc (CHF 13,360,067.-) by the creation and the issue of seventy nine thousand four hundred forty four (79,444) Class A1 Shares, one thousand two hundred sixty one (1,261) Class A2 Shares, seventy nine thousand four hundred forty four (79,444) Class B1 Shares, one thousand two hundred sixty one (1,261) Class B2 Shares, seventy nine thousand four hundred forty four (79,444) Class C1 Shares, one thousand two hundred sixty one (1,261) Class C2 Shares, seventy nine thousand four hundred forty four (79,444) Class D1 Shares, one thousand two hundred sixty one (1,261) Class D2 Shares, seventy nine thousand four hundred forty four (79,444) Class E1 Shares, one thousand two hundred sixty one (1,261) Class E2 Shares, eight million five hundred forty three thousand one hundred seventy five (8,543,175) Class F1 Shares, one hundred thirty six thousand five hundred thirty three (136,533) Class F2 Shares and one hundred forty three (143) Class H Shares.

Subscription - Payment

a) CPL INVESTMENTS GUERNSEY L.P., prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one Swiss franc (CHF 1.-) each, together with the following share premium, and to make payment in full by a contribution in cash of the following amount and a contribution in kind consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim held against the Company in the following amount, as follows:

Class of shares	Number	Share	Share
	of shares	capital	premium
		(CHF)	(CHF)
Class A1 Shares	5,597	5,597	475,745
Class B1 Shares	5,597	5,597	475,745
Class C1 Shares	5,597	5,597	475,745
Class D1 Shares	5,597	5,597	475,745
Class E1 Shares	5,597	5,597	475,745
Class F1 Shares	601,790	601,790	
TOTAL	-	629,775	2,378,725
Contribution in cash:	CHF 2,986	,563	
Contribution in kind:	CHF 21,93	7	

b) J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS, prenamed, acting on behalf of its sub-fund J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS - J.P. MORGAN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one Swiss franc (CHF 1.-) each, together with the following share premium, and to make payment in full by a contribution in cash of the following amount and a contribution in kind consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim held against the Company in the following amount, as follows:

Class of shares	Number of shares		Share premium (CHF)
Class A1 Shares	1,213	1,213	103,105
Class B1 Shares	1,213	1,213	103,105
Class C1 Shares	1,213	1,213	103,105
Class D1 Shares	1,213	1,213	103,105
Class E1 Shares	1,213	1,213	103,105
Class F1 Shares	130, 4 10	130, 4 10	1
TOTAL		136,475	515,525
Contribution in cash:	CHF 629,8	36	
Contribution in kind:	CHF 22,16	4	



c) SOLAIA PRIVATE EQUITY LIMITED, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one Swiss franc (CHF 1.-) each, together with the following share premium, and to make payment in full by a contribution in cash of the following amount and a contribution in kind consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim held against the Company in the following amount, as follows:

Class of shares	Number	Share	Share
	of shares	capital	premium
		(CHF)	(CHF)
Class A1 Shares	8,010	8,010	680,850
Class B1 Shares	8,010	8,010	680,850
Class C1 Shares	8,010	8,010	680,850
Class D1 Shares	8,010	8,010	680,850
Class E1 Shares	8,010	8,010	680,850
Class F1 Shares	861, 4 00	861,400	
TOTAL		901,450	3,404,250
Contribution in cash:	CHF 4,276	,049	
Contribution in kind:	CHF 29,65	1	

d) COLOGNA DATAMARS LTD, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one Swiss franc (CHF 1.-) each, together with the following share premium, and to make payment in full by a contribution in cash of the following amount and a contribution in kind consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim held against the Company in the following amount, as follows:

Class of shares	Number	Share	Share
	of shares	capital	premium
		(CHF)	(CHF)
Class A1 Shares	15,687	15,687	1,333,395
Class B1 Shares	15,687	15,687	1,333,395
Class C1 Shares	15,687	15,687	1,333,395
Class D1 Shares	15,687	15,687	1,333,395
Class E1 Shares	15,687	15,687	1,333,395
Class F1 Shares	1,686,540	1,686,540	
TOTAL		1,764,975	6,666,975
Contribution in cash:	CHF 8,373,	884	
Contribution in kind:	CHF 58,066	5	

e) DM CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one Swiss franc (CHF 1.-) each, together with the following share premium, and to make payment in full by a contribution in cash of the following amount and a contribution in kind consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim held against the Company in the following amount, as follows:

Class of shares	Number	Share	Share
	of shares	capital	premium
		(CHF)	(CHF)
Class A1 Shares	8,281	8,281	703,885
Class B1 Shares	8,281	8,281	703,885
Class C1 Shares	8,281	8,281	703,885
Class D1 Shares	8,281	8,281	703,885
Class E1 Shares	8,281	8,281	703,885
Class F1 Shares	890,615	890,615	1
TOTAL	·	932,020	3,519,425
Contribution in cash:	CHF 4,419	,006	
Contribution in kind:	CHF 32,43	9	

f) THE SCOTT AND SANDRA CAMPBELL FAMILY TRUST U/T/A DTD 4/3/09, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one Swiss franc (CHF 1.-) each, together with the following share premium, and to make payment in full by a contribution in cash of the following amount and a contribution in kind consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim held against the Company in the following amount, as follows:

Class of shares	Number	Share	Share
	of shares	capital	premium
		(CHF)	(CHF)
Class A1 Shares	3,162	3,162	268,770
Class B1 Shares	3,162	3,162	268,770



Class C1 Shares	3,162	3,162	268,770
Class D1 Shares	3,162	3,162	268,770
Class E1 Shares	3,162	3,162	268,770
Class F1 Shares	340,340	340,340	1
TOTAL		356,150	1,343,850
Contribution in cash:	CHF 1,688	3,113	
Contribution in kind:	CHF 11.88	37	

g) ALEXIS BOYER, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one Swiss franc (CHF 1.-) each, together with the following share premium, and to make payment in full by a contribution in cash of the following amount and a contribution in kind consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim held against the Company in the following amount, as follows:

Class of shares	Number	Share	Share
	of shares	capital	premium
		(CHF)	(CHF)
Class A1 Shares	157	157	13,345
Class B1 Shares	157	157	13,3 4 5
Class C1 Shares	157	157	13,345
Class D1 Shares	157	157	13,3 4 5
Class E1 Shares	157	157	13,345
Class F1 Shares	16,990	16,990	1
TOTAL	-	17,775	66,725
Contribution in cash:	CHF 82,01	6	
Contribution in kind:	CHF 2,484		

h) SEAN HUNT, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one Swiss franc (CHF 1.-) each, together with the following share premium, and to make payment in full by a contribution in cash of the following amount and a contribution in kind consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim held against the Company in the following amount, as follows:

Class of shares	Number of shares		Share premium (CHF)
Class A1 Shares	139	` ,	11.815
Class B1 Shares			11,815
Class C1 Shares			11.815
Class D1 Shares		139	11,815
Class E1 Shares	139	139	11,815
Class F1 Shares	15,230	15,230	1
TOTAL	-	15,925	59,075
Contribution in cash:	CHF 74,11	1	
Contribution in kind:	CHF 889		

i) JOSE-MIGUEL ORTI, prenamed, declared declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one Swiss franc (CHF 1.-) each, together with the following share premium, and to make payment in full by a contribution in cash of the following amount and a contribution in kind consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim held against the Company in the following amount, as follows:

Class of shares	Number of shares		Share premium (CHF)
Class A1 Shares	139	, ,	11,815
Class B1 Shares	139	139	11,815
Class C1 Shares	139	139	11,815
Class D1 Shares	139	139	11,815
Class E1 Shares	139	139	11,815
Class F1 Shares	15,230	15,230	1
TOTAL	•	15,925	59,075
Contribution in cash:	CHF 73,93	9	
Contribution in kind:	CHF 1,061		



j) CPL GUERNSEY LIMITED, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one Swiss franc (CHF 1.-) each, together with the following share premium, and to make payment in full by a contribution in cash of the following amount and a contribution in kind consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim held against the Company in the following amount, as follows:

Class of shares	Number	Share	Share
	of shares	capital	premium
		(CHF)	(CHF)
Class H Shares	143	143	1
TOTAL		143	1
Contribution in cash:	CHF 142		
Contribution in kind:	CHF 1		

k) EMILIO ESTEBAN, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one Swiss franc (CHF 1.-) each, together with the following share premium, and to make payment in full by a contribution in cash of the following amount and a contribution in kind consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim held against the Company in the following amount, as follows:

Class of shares	Number of shares	•	
Class A1 Shares	37	,	3,145
Class B1 Shares	37	37	3,145
Class C1 Shares	37	37	3,145
Class D1 Shares	37	37	3,145
Class E1 Shares	37	37	3,145
Class F1 Shares	4,090	4,090	1
TOTAL	•	4,275	15,725
Contribution in cash:	CHF 19,45	3	
Contribution in kind:	CHF 547		

I) THERE APPEARED KLAUS ACKERSTAFF residing at Via Stradone 80, 6579 Piazzogna, Switzerland,

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private deed,

KLAUS ACKERSTAFF declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one Swiss franc (CHF 1.-) each, together with the following share premium, and to make payment in full by a contribution in cash of the following amount and a contribution in kind consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim held against the Company in the following amount, as follows:

Class of shares	Number of shares	Share capital (CHF)	Share premium (CHF)
Class A2 Shares	644	6 44	5 4 ,7 4 0
Class B2 Shares	644	644	54,740
Class C2 Shares	644	6 44	5 4 ,7 4 0
Class D2 Shares	644	6 44	5 4 ,7 4 0
Class E2 Shares	644	6 44	5 4 ,7 4 0
Class F1 Shares	6,626	6,626	1
Class F2 Shares	63,103	63,103	1
TOTAL		72,9 4 9	273,700
Contribution in cash:	CHF 239,3	379	
Contribution in kind:	CHF 107,2	270	

m) THERE APPEARED DANIELE DELLA LIBERA residing at Via Lepori 13, 6900 Massagno, Switzerland,

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private deed,

DANIELE DELLA LIBERA declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one Swiss franc (CHF 1.-) each, together with the following share premium, and to make payment in full by a contribution in cash of the following amount and a contribution in kind consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim held against the Company in the following amount, as follows:

Class of shares	Number	Share	Share
	of shares	capital	premium
		(CHF)	(CHF)



Class A2 Shares	617	617	52, 44 5
Class B2 Shares	617	617	52, 44 5
Class C2 Shares	617	617	52, 44 5
Class D2 Shares	617	617	52, 44 5
Class E2 Shares	617	617	52, 44 5
Class F1 Shares	6,3 4 7	6,347	1
Class F2 Shares	60,457	60,457	1
TOTAL	•	69,889	262,225
Contribution in cash:	CHF 239,1	24	
Contribution in kind:	CHF 92,99	0	

n) THERE APPEARED JPEL HOLDINGS LIMITED, a limited liability company incorporated in Guernsey (registered number 52973) having its registered office at Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey GY1 4BF,

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private deed,

JPEL HOLDINGS LIMITED declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one Swiss franc (CHF 1.-) each, together with the following share premium, and to make payment in full by a contribution in cash of the following amount and a contribution in kind consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim held against the Company in the following amount, as follows:

Class of shares	Number of shares	Share capital (CHF)	Share premium (CHF)
Class A1 Shares	23,572	23,572	2,003,620
Class B1 Shares	23,572	23,572	2,003,620
Class C1 Shares	23,572	23,572	2,003,620
Class D1 Shares	23,572	23,572	2,003,620
Class E1 Shares	23,572	23,572	2,003,620
Class F1 Shares	2,534,040	2,534,040	1
TOTAL		2,651,900	10,018,100
Contribution in cash:	CHF 12,607	7,0 4 8	
Contribution in kind:	CHF 62,952	2	

o) THERE APPEARED GMAG SPECIAL OPPORTUNITIES FUND LLC, limited liability company established under the laws of the State of Delaware having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, USA,

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private deed,

GMAG SPECIAL OPPORTUNITIES FUND LLC declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one Swiss franc (CHF 1.-) each, together with the following share premium, and to make payment in full by a contribution in cash of the following amount and a contribution in kind consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim held against the Company in the following amount, as follows:

Class of shares	Number	Share	Share
	of shares	capital	premium
		(CHF)	(CHF)
Class A1 Shares	10,102	10,102	858,670
Class B1 Shares	10,102	10,102	858,670
Class C1 Shares	10,102	10,102	858,670
Class D1 Shares	10,102	10,102	858,670
Class E1 Shares	10,102	10,102	858,670
Class F1 Shares	1,086,140	1,086,140	/
TOTAL		1,136,650	4,293,350
Contribution in cash:	CHF 5,403,	021	
Contribution in kind:	CHF 26,979	9	

p) THERE APPEARED HINDS-PERKINS CAPITAL PARTNERS, a general partnership established under the laws of the State of Texas having its registered office at c/o PO Box 4240, Horseshoe Bay, Texas 78657, USA, acting through its managing general partner RWH Capital LP (in turn acting through its general partner RWH Capital GP, LLC),

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private deed,



HINDS-PERKINS CAPITAL PARTNERS declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one Swiss franc (CHF 1.-) each, together with the following share premium, and to make payment in full by a contribution in cash of the following amount and a contribution in kind consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim held against the Company in the following amount, as follows:

Class of shares	Number	Share	Share
	of shares	capital	premium
		(CHF)	(CHF)
Class A1 Shares	3,348	3,348	284,580
Class B1 Shares	3,348	3,348	284,580
Class C1 Shares	3,348	3,348	284,580
Class D1 Shares	3,348	3,348	284,580
Class E1 Shares	3,348	3,348	284,580
Class F1 Shares	360,360	360,360	1
TOTAL	·	377,100	1.422,900
Contribution in cash:	CHF 1,791	,057	
Contribution in kind:	CHF 8,943		

The amount of forty two million nine hundred two thousand seven hundred forty one Swiss franc (CHF 42,902,741.-) is at the free disposal of the Company as proof was given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

The existence and the valuation of the above mentioned claims result from a certificate issued by the Company's managers on 25 February 2014 which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed after signature for the purpose of registration.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the shareholders unanimously resolved to amend articles 8, 23 and 25 of the articles of incorporation of the Company. Such articles shall henceforth read as follows:

" **Art. 8.** The share capital of the Company is set at thirteen million three hundred sixty thousand sixty seven Swiss franc (CHF 13,360,067.-), represented by three hundred sixty one thousand eight hundred fifty nine (361,859) Class A1 Shares, three thousand nine hundred twenty (3,920) Class A2 Shares, three hundred sixty one thousand eight hundred fifty nine (361,859) Class B1 Shares, three thousand nine hundred twenty (3,920) Class B2 Shares, three hundred sixty one thousand eight hundred fifty nine (361,859) Class C1 Shares, three thousand nine hundred twenty (3,920) Class C2 Shares, three hundred sixty one thousand eight hundred fifty nine (361,859) Class D1 Shares, three thousand nine hundred twenty (3,920) Class D2 Shares, three hundred sixty one thousand eight hundred fifty nine (361,859) Class E1 Shares, three thousand nine hundred twenty (3,920) Class E2 Shares, eleven million four hundred seven thousand four hundred eighteen (11,407,418) Class F1 Shares, one hundred twenty three thousand five hundred sixty (123,560) Class F2 Shares, twenty six (26) Class G Shares and one hundred sixty eight (168) Class H Shares, each with a nominal value of one Swiss franc (CHF 1.-).

Any reference made herein to a «share» or to «shares» shall be construed as a reference to any or all of the shares of the Company, depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a «shareholder» or to «shareholders».

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for the amendment of the Articles

The shareholders may create additional class(es) of shares by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles. Each class of shares will have the rights as described in these Articles from time to time.

Proceeds that the Company receives in relation to any underlying investment that it makes shall, to the extent permissible, in principle be paid (through capital return or dividends or otherwise, as agreed by the appropriate shareholders and as permitted by Luxembourg law) to the shareholders in accordance with the following principles, unless otherwise agreed by the appropriate shareholders:

- 1. Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class B1 Shares, Class B2 Shares, Class C1 Shares and Class C2 Shares (together the «Income Shares») shall be entitled to receive only proceeds that relate to income (and specifically not capital gains) arising in respect of the Company's underlying investments, together where appropriate with the holders of Carry Shares according to paragraph 3. below, in accordance with the rules set out in paragraph 6. below, it being understood that any amount which the holders of Class A2 Shares, Class B2 Shares and Class C2 Shares are entitled to receive in excess of the nominal value of the Class A2 Shares, Class B2 Shares and Class C2 Shares held by them shall be distributed to them out of a Capital Contribution Reserve (as defined below).
- 2. Class D1 Shares, Class D2 Shares, Class E1 Shares, Class E2 Shares, Class F1 Shares and Class F2 Shares (together the «Capital Shares», together with the Income Shares, the «Participating Shares») shall be entitled to receive only proceeds that relate to capital gains arising in respect of the Company's underlying investments, together where appropriate



with the holders of Carry Shares according to paragraph 3. below, in accordance with the rules set out in paragraph 6. below, it being understood that any amount which the holders of Class D2 Shares, Class E2 Shares and Class F2 Shares are entitled to receive in excess of the nominal value of the Class D2 Shares, Class E2 Shares and Class F2 Shares held by them shall be distributed to them out of a Capital Contribution Reserve (as defined below).

For the purpose of paragraphs 1 and 2 above, "Capital Contribution Reserve" means any reserve of the Company including contributions made from time to time by the shareholders to the Company (such as, for instance, the Company's share premium reserve) to the extent confirmed by the responsible Swiss tax authority, as opposed to any reserve of the Company including income, gains or profits received or made from time to time by the Company.

- 3. Class G Shares and Class H Shares (together the «Carry Shares») shall be entitled to receive both proceeds that relate to income (and specifically not capital gains) arising in respect of the Company's underlying investments and proceeds that relate to capital gains arising in respect of the Company's underlying investments, as follows:
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive (i), together with the holders of the relevant Income Shares according to paragraph 1. above, any distributions of 2011/2012 Net Proceeds (as defined in paragraph 6 below) that relate to income (and specifically not capital gains) arising in respect of the Company's underlying investments to be allocated to Class G Shares, pro rata to their respective holding of Class G Shares and (ii), together with the holders of the relevant Capital Shares according to paragraph 2. above, any distributions of 2011/2012 Net Proceeds that relate to capital gains arising in respect of the Company's underlying investments to be allocated to Class G Shares, pro rata to their respective holding of Class G Shares;
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive (i), together with the holders of the relevant Income Shares according to paragraph 1. above, any distributions of 2014 Net Proceeds (as defined in paragraph 6 below) that relate to income (and specifically not capital gains) arising in respect of the Company's underlying investments to be allocated to Class H Shares, pro rata to their respective holding of Class H Shares and (ii) the holders of Class H Shares shall be entitled to receive, together with the holders of the relevant Capital Shares according to paragraph 2. above, any distributions of 2014 Net Proceeds that relate to capital gains arising in respect of the Company's underlying investments to be allocated to Class H Shares, pro rata to their respective holding of Class H Shares.
- 4. All references in the above paragraphs 1. to 3. to «capital gain» shall be construed as references to gains accruing on the disposal and/or redemption of assets as computed in accordance with the UK Taxation of Chargeable Gains Act 1992 assuming that the Company were a UK resident individual and all references in the above paragraphs 1. to 3. to "income" shall be construed as references to all sums received other than capital gains.
- 5. Within one specific class of shares, all the shareholders will receive proceeds allocated to that class of shares pro rata to their holding in this specific class of shares.
- 6. The proceeds shall be allocated to the applicable class(es) of shares as determined by paragraphs 1. to 3. above in accordance with the following allocation and order of priority and with any agreements between shareholders from time to time:
 - 6.1 In relation to the 2011/2012 Net Proceeds (as defined below):
- 100% to the holders of the applicable Participating Shares, pro rata to their respective holding of the applicable Participating Shares, until each such holder has received (together with any previous allocations pursuant to this paragraph) an aggregate amount equal to its aggregate contribution in relation to the applicable Participating Shares, as follows:
 - a) in relation to the Income Shares:

the holders of Class A1 Shares and Class A2 Shares are entitled, for each accounting period, to a priority dividend equal to zero point zero five percent (0.05%) of the nominal value of the Class A1 Shares and Class A2 Shares held by them: then

the holders of Class B1 Shares and Class B2 Shares are entitled, for each accounting period, to a priority dividend equal to zero point ten percent (0.10%) of the nominal value of the Class B1 Shares and Class B2 Shares held by them; then

the holders of Class C1 Shares and Class C2 Shares are entitled, for each accounting period, to a priority dividend equal to an amount being the higher of (i) zero point fifteen percent (0.15%) of the nominal value of the Class C1 Shares and Class C2 Shares held by them or (ii) the net profits remaining after the above mentioned allocations and any available reserves derived from the Company's retained earnings that relate to income (and specifically not capital gains) arising in respect of the Company's underlying investments to be distributed among the holders of Class C1 Shares and Class C2 Shares based on their respective shareholding in the Class C1 Shares and Class C2 Shares, it being understood that any amount which the holders of Class C2 Shares are entitled to receive in excess of the nominal value of the Class C2 Shares held by them shall be distributed to them out of a Capital Contribution Reserve (as defined above);

should all the Class C1 Shares and Class C2 Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class B1 Shares and Class B2 Shares shall be entitled to receive a priority dividend equal to an amount being the higher of (i) zero point ten percent (0.10%) of the nominal value of the Class B1 Shares and Class B2 Shares held by them or (ii) the net profits remaining after the above mentioned allocations and any available reserves derived from the Company's retained earnings that relate to income (and specifically not capital gains) arising in respect of the Company's underlying investments to be distributed among the holders of Class B1 Shares



and Class B2 Shares based on their respective shareholding in the Class B1 Shares and Class B2 Shares, it being understood that any amount which the holders of Class B2 Shares are entitled to receive in excess of the nominal value of the Class B2 Shares held by them shall be distributed to them out of a Capital Contribution Reserve (as defined above);

should all the Class C1 Shares, Class C2 Shares, Class B1 Shares and Class B2 Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class A1 Shares and Class A2 Shares shall be entitled to receive a priority dividend equal to an amount being the higher of (i) zero point zero five percent (0.05%) of the nominal value of the Class A1 Shares and Class A2 Shares held by them or (ii) the net profits and any available reserves derived from the Company's retained earnings that relate to income (and specifically not capital gains) arising in respect of the Company's underlying investments to be distributed among the holders of Class A1 Shares and Class A2 Shares based on their respective shareholding in the Class A1 Shares and Class A2 Shares, it being understood that any amount which the holders of Class A2 Shares are entitled to receive in excess of the nominal value of the Class A2 Shares held by them shall be distributed to them out of a Capital Contribution Reserve (as defined above);

b) in relation to the Capital Shares:

the holders of Class D1 Shares and Class D2 Shares are entitled, for each accounting period, to a priority dividend equal to zero point zero five percent (0.05%) of the nominal value of the Class D1 Shares and Class D2 Shares held by them; then

the holders of Class E1 Shares and Class E2 Shares are entitled, for each accounting period, to a priority dividend equal to zero point ten percent (0.10%) of the nominal value of the Class E1 Shares and Class E2 Shares held by them; then

the holders of Class F1 Shares and Class F2 Shares are entitled, for each accounting period, to a priority dividend equal to an amount being the higher of (i) zero point fifteen percent (0.15%) of the nominal value of the Class F1 Shares and Class F2 Shares held by them or (ii) the net profits remaining after the above mentioned allocations and any available reserves derived from the Company's retained earnings that relate to capital gains (and specifically not income) arising in respect of the Company's underlying investments to be distributed among the holders of Class F1 Shares and Class F2 Shares based on their respective shareholding in the Class F1 Shares and Class F2 Shares, it being understood that any amount which the holders of Class F2 Shares are entitled to receive in excess of the nominal value of the Class F2 Shares held by them shall be distributed to them out of a Capital Contribution Reserve (as defined above);

should all the Class F1 Shares and Class F2 Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class E1 Shares and Class E2 Shares shall be entitled to receive a priority dividend equal to an amount being the higher of (i) zero point ten percent (0.10%) of the nominal value of the Class E1 Shares and Class E2 Shares held by them or (ii) the net profits remaining after the above mentioned allocations and any available reserves derived from the Company's retained earnings that relate to capital gains (and specifically not income) arising in respect of the Company's underlying investments to be distributed among the holders of Class E1 Shares and Class E2 Shares based on their respective shareholding in the Class E1 Shares and Class E2 Shares, it being understood that any amount which the holders of Class E2 Shares are entitled to receive in excess of the nominal value of the Class E2 Shares held by them shall be distributed to them out of a Capital Contribution Reserve (as defined above);

should all the Class F1 Shares, Class F2 Shares, Class E1 Shares and Class E2 Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class D1 Shares and Class D2 Shares shall be entitled to receive a priority dividend equal to an amount being the higher of (i) zero point zero five percent (0.05%) of the nominal value of the Class D1 Shares and Class D2 Shares held by them or (ii) the net profits remaining after the above mentioned allocations and any available reserves derived from the Company's retained earnings that relate to capital gains (and specifically not income) arising in respect of the Company's underlying investments to be distributed among the holders of Class D1 Shares and Class D2 Shares based on their respective shareholding in the Class D1 Shares and Class D2 Shares, it being understood that any amount which the holders of Class D2 Shares are entitled to receive in excess of the nominal value of the Class D2 Shares held by them shall be distributed to them out of a Capital Contribution Reserve (as defined above);

- thereafter, at any time after there has been a No Fault Removal (as defined below), 100% to holders of the Class G Shares, pro rata to their respective holding of the Class G Shares, until each such holder has received (together with any previous allocations pursuant to this paragraph) an aggregate amount equal to the No Fault Carry (as defined below) (for the avoidance of doubt, this paragraph shall have no effect if there has not been a No Fault Removal);
- thereafter, regardless of whether there has been a No Fault Removal or not, 100% to the holders of the applicable Participating Shares, pro rata to their respective holding of the applicable Participating Shares, until each such holder has received (together with any previous allocations pursuant to the preceding parts of this paragraph 8.6) an aggregate amount equal to the greater of (i) 1.5 times the amount of its aggregate contribution in relation to the applicable Participating Shares and (ii) an IRR (i.e., in respect of a shareholder, the discount rate that must be applied to its contributions in relation to the applicable Participating Shares and all amounts received by this shareholder in relation to the applicable Participating Shares to produce a net present value of zero) of 10 percent applied to its aggregate contributions in relation to the applicable Participating Shares; and
- thereafter, 80% to the holders of the applicable Participating Shares, pro rata to their respective holding of the applicable Participating Shares, and 20% to the holders of the Class G Shares, pro rata to their respective holding of the



Class G Shares (for the avoidance of doubt, if there has been a No Fault Removal, the Class G Shares shall not be entitled to any payments under this subparagraph).

6.2 In relation to the 2014 Net Proceeds (as defined below):

a) if the 2014 Waterfall Test (as defined below) is positive, 2014 Net Proceeds shall be allocated in accordance with the order of priority below and with any agreements between shareholders from time to time:

100% to the holders of the applicable Participating Shares, pro rata to their respective holding of the applicable Participating Shares, until each such holder has received (together with any previous allocations pursuant to this paragraph) an aggregate amount equal to its aggregate contributions in relation to the applicable Participating Shares in accordance with what is set out in article 8, paragraph 6.1, a) in relation to the Income Shares and b) in relation to the Capital Shares;

thereafter, at any time after there has been a No Fault Removal, 100% to the holders of the Class H Shares, pro rata to their respective holding of the Class H Shares, until each such holder has received (together with any previous allocations pursuant to this paragraph) an aggregate amount equal to the No Fault Carry (and for the avoidance of doubt, this paragraph shall have no effect if there has not been a No Fault Removal); and

thereafter, regardless of whether there has been a No Fault Removal or not, 80% to the holders of the applicable Participating Shares, pro rata to their respective holding of the applicable Participating Shares, and 20% to the holders of the Class H Shares, pro rata to their respective holding of the Class H Shares (and for the avoidance of doubt, if there has been a No Fault Removal, the Class H Shares shall not be entitled to any payments under this paragraph);

b) if the 2014 Waterfall Test is negative, 2014 Net Proceeds shall be allocated in accordance with the order of priority below and with any agreements between shareholders from time to time:

100% to the holders of the applicable Participating Shares, pro rata to their respective holding of the applicable Participating Shares, until each such holder has received (together with any previous allocations pursuant to this paragraph) an aggregate amount equal to its aggregate contributions in relation to the applicable Participating Shares in accordance with what is set out in article 8, paragraph 6.1, a) in relation to the Income Shares and b) in relation to the Capital Shares;

thereafter, at any time after there has been a No Fault Removal, 100% to the holders of the Class H Shares, pro rata to their respective holding of the Class H Shares, until such holder has received (together with any previous allocations pursuant to this paragraph) an aggregate amount equal to the No Fault Carry (and for the avoidance of doubt, this paragraph shall have no effect if there has not been a No Fault Removal);

thereafter, regardless of whether there has been a No Fault Removal or not, 100% to the holders of the applicable Participating Shares, pro rata to their respective holding of the applicable Participating Shares, until such holder has received (together with any previous allocations pursuant to the preceding parts of this paragraph) an aggregate amount equal to the greater of (i) 1.5 times the amount of its aggregate contribution in relation to the applicable Participating Shares and (ii) an IRR (i.e., in respect of a shareholder, the discount rate that must be applied to its contributions in relation to the applicable Participating Shares and all amounts received by this shareholder in relation to the applicable Participating Shares to produce a net present value of zero) of 10 percent applied to its aggregate contribution in relation to the applicable Participating Shares; and

thereafter, 80% to the holders of the applicable Participating Shares, pro rata to their respective holding of the applicable Participating Shares, and 20% to the holders of the Class H Shares, pro rata to their respective holding of the Class H Shares (and for the avoidance of doubt, if there has been a No Fault Removal, the Class H Shares shall not be entitled to any payments under this paragraph).

6.3 For the purpose of this article 8:

"2011/2012 Net Proceeds" means such proportion of a shareholder's proceeds (less any costs, expenses and liabilities of the Company) as are to be treated as being allocable to the shares subscribed for before 2014;

"2014 Net Proceeds" means such proportion of a shareholder's proceeds (less any costs, expenses and liabilities of the Company) as are to be treated as being allocable to the shares subscribed for during 2014;

"2014 Waterfall Test" means the test to determine the amount of 2014 Net Proceeds, and such test shall be:

treated as being positive if the aggregate amount of 2014 Net Proceeds is not less than an amount equal to X plus Y where:

"X" is the greater of (i) 2 times the amount of the aggregate contributions made for the Company's shares subscribed for during 2014 and (ii) an IRR (i.e., in respect of a shareholder, the discount rate that must be applied to its contributions in relation to the applicable shares and all amounts received by this shareholder in relation to the applicable shares to produce a net present value of zero) of 10 percent applied to the aggregate amount of contributions made for the Company's shares subscribed for during 2014; and

"Y" is 0.25 times the amount of the aggregate contributions made for the Company's shares subscribed for during 2014:

treated as being negative if the aggregate amount of 2014 Net Proceeds is less than an amount equal to X plus Y;

«Exit» means (i) the completion in one transaction or a series of transactions of a sale of (a) the majority of the shares held by the Company in any underlying investment or (b) all or substantially all of the assets of any companies in which the Company holds an interest or (ii) the listing of all or any class of shares of a company held by the Company (to the extent permissible under applicable law) or a company set up as a holding company of the Company on a recognised



investment exchange, a recognised overseas investment exchange or a designated investment exchange as listed on the United Kingdom Financial Services Authority's register or (iii) an exchange by the shareholders of their shares in the Company for shares in any other entity («New Holding Company») where the shareholders of the Company immediately prior to the share exchange possess less than a majority of the voting power of the New Holding Company immediately after such transaction;

«No Fault Removal» means the transfer, following a decision of shareholders that a "No Fault Removal" should be effected, by the holder of the Carry Shares at the date of adoption of these Articles, of all the Carry Shares that it holds to a transferee that is not its affiliate;

«No Fault Carry» means a payment in relation to the Carry Shares based on a valuation conducted by an independent third party as agreed between the shareholders from time to time and on an assumed Exit immediately following such valuation.

- 7. As far as necessary, it is confirmed that the Board (as defined below) shall be entitled to make proposals to the shareholders on the distributions to be made."
- "Art. 23. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the laws. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed in accordance with these Articles and with any agreements between shareholders from time to time.

It may be decided to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividends.

The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions."

" Art. 25. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration.

Once the liquidation process is completed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated in accordance with the rules set out in article 8 and with any agreements between shareholders from time to time."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at seven thousand one hundred Euro (EUR 7,100.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq février.

Par devant Me Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- 1. CPL INVESTMENTS GUERNSEY L.P., un limited partnership (enregistré sous le numéro 1388) agissant par son associé commandité, CPL GP Limited, établi et régi par les lois de Guernesey, ayant son siège social au Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernesey GY1 4BF,
- 2. J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS, une SICAV-SIF (Société d'Investissement à Capital Variable Fonds d'Investissement Spécialisé) ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151450, agissant pour le compte de son sous-fonds J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS J.P. MORGAN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND;
- 3. STEPSTONE PIONEER CAPITAL EUROPE II LP, un limited partnership établi et régi par les lois de l'Ecosse, ayant son siège social au 505 5 th Avenue, 17 th Floor, New York NY 10017, USA et enregistré sous le numéro SL006895, agissant par son associé commandité StepStone PC GP, LLC,
- 4. SOLAIA PRIVATE EQUITY LIMITED, une société à responsabilité limitée établie et régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au 3076 Sir Francis Drake's Highway, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et enregistrée sous le numéro 1566330,



- 5. COLOGNA DATAMARS LTD, une société établie et régie par les lois de St. Vincent et Grenadines, ayant son siège social au Trust House, 112 Bonadie Street, Kingstown, Saint Vincent et enregistrée sous le numéro 19572 IBC 2011,
- 6. DM CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, une société limitée établie et régie par les lois des lles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Nerine Chambers, PO Box 905, Quastisky Building, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques et enregistrée sous le numéro1660335,
- 7. THE SCOTT AND SANDRA CAMPBELL FAMILY TRUST U/T/A DTD 4/3/09, un trust établi sous les lois de l'Oregon agissant par ses trustees Scott D. Campbell et Sandra K. Campbell demeurant à 7610 SE 162 nd Avenue, Portland, OR 97236, Oregon, USA,
 - 8. ALEXIS BOYER, demeurant au 145 Hambalt Road, London SW4 9EL, United Kingdom,
 - 9. SEAN HUNT, demeurant au 9a Chesterford Gardens, London NW3 7DD, United Kingdom,
 - 10. JOSE-MIGUEL ORTI, demeurant au Quai du Seujet 12, Geneva 1201, Switzerland,
- 11. RBC Trustees (CI) Limited, une société limitée établie et régie sous les lois de Jersey, ayant son siège social à La Motte Chambers, St. Helier, Jersey JE1 1PB, à titre de trustee de Vitol Employee Benefit Trust,
 - 12. EMILIO ESTEBAN, demeurant à Calle Toledo 172, C-28005 Madrid, Spain,
- 13. CPL GUERNSEY LIMITED, une société limitée établie et régie par les lois de Guernesey ayant son siège social à Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernesey GY1 4BF et enregistrée sous le numéro 52165,

toutes ici représentées par Mme Samiel OUHIBI, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en vertu de treize (13) procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter qu'elles sont les associés de la société à responsabilité limitée établie «Identitag Secondary Opportunities S.à r.l.», avec siège social 3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 161954, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés de Luxembourg le 15 septembre 2011 numéro 2173 (la «Société»).

Les associés, représentés comme ci-avant, ont reconnu être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Prévoir que le capital social de la Société sera représenté par quatorze (14) différentes classes de parts, chacune avec une valeur nominale de un Franc Suisse (CHF 1,-), nommées «Parts Sociales de Classe A1», «Parts Sociales de Classe A2», «Parts Sociales de Classe B2», «Parts Sociales de Classe C1», «Parts Sociales de Classe C2», «Parts Sociales de Classe D1», «Parts Sociales de Classe D2», «Parts Sociales de Classe E1», «Parts Sociales de Classe E2», «Parts Sociales de Classe F1», «Parts Sociales de Classe F2», «Parts Sociales de Classe F1», «Parts Sociales de Classe F2», «Parts Sociales de Classe F1», «Parts Sociales de Classe F2», «Par
- 2. Convertir les parts sociales A, parts sociales B, parts sociales C, parts sociales D, parts sociales E et parts sociales F existantes en Parts Sociales de Classe A1, Parts Sociales de Classe A2, Parts Sociales de Classe B1, Parts Sociales de Classe B2, Parts Sociales de Classe C1, Parts Sociales de Classe C2, Parts Sociales de Classe D1, Parts Sociales de Classe D2, Parts Sociales de Classe E1, Parts Sociales de Classe E2, Parts Sociales de Classe F1, Parts Sociales de Classe F2.
- 3. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf millions quatre-vingt-trois mille trois cent soixante-seize Francs Suisse (CHF 9.083.376,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions deux cent soixante-seize mille six cent quatre-vingt-onze Francs Suisse (CHF 4.276.691,-) au montant de treize millions trois cent soixante mille soixante-sept Francs Suisse (CHF 13.360.067,-) par la création et l'émission de soixante-dix-neuf mille quatre cent quarante-quatre (79.444) Parts Sociales de Classe A2, soixante-dix-neuf mille quatre cent quarante-quatre (79.444) Parts Sociales de Classe B1, mille deux cent soixante-et-une (1.261) Parts Sociales de Classe B2, soixante-dix-neuf mille quatre cent quarante-quatre (79.444) Parts Sociales de Classe C1, mille deux cent soixante-et-une (1.261) Parts Sociales de Classe D1, mille deux cent soixante-dix-neuf mille quatre cent quarante-quatre (79.444) Parts Sociales de Classe D2, soixante-dix-neuf mille quatre cent quarante-quatre (79.444) Parts Sociales de Classe E1, mille deux cent soixante-et-une (1.261) Parts Sociales de Classe E2, huit million cinq cent quarante-trois mille cent soixante-quinze (8.543.175) Parts Sociales de Classe F1, cent trente-six mille cinq cent trente-trois (136.533) Parts Sociales de Classe F2 et cent quarante-trois (143) Parts Sociales de Classe H, entièrement libérées.
 - 4. Souscription et acceptation des souscriptions des parts sociales nouvellement émises.
 - 5. Modification des articles 8, 23 et 25 des statuts de la Société en conséquence des résolutions précédentes.
 - 6. Divers.

Les associés ont requis le Notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:



Première résolution:

Les Associés ont décidé que le capital social de la Société sera représenté par quatorze (14) différentes classes de parts, chacune avec une valeur nominale de un Franc Suisse (CHF 1,-), nommées «Parts Sociales de Classe A1», «Parts Sociales de Classe B2», «Parts Sociales de Classe B1», «Parts Sociales de Classe B2», «Parts Sociales de Classe C1», «Parts Sociales de Classe D2», «Parts Sociales de Classe D2», «Parts Sociales de Classe E1», «Parts Sociales de Classe E1», «Parts Sociales de Classe F2», «Parts Sociales de Classe G3» et «Parts Sociales de Classe H3», et que les mêmes droits sont attachés à toutes ces classes de parts sociales, sauf en cas de distribution et en cas de liquidation, comme cela apparaît dans les statuts de la Société tel que modifiés par la quatrième résolution ci-dessous.

Deuxième résolution:

Les Associés ont décidé de convertir les parts sociales existantes de Classe A, les parts sociales existantes de Classe B, les parts sociales existantes de Classe C, les parts sociales existantes de Classe E et les parts sociales existantes de Classe F comme suit:

- les deux cent trente mille huit cent vingt-neuf (230.829) parts sociales de Classe A détenues par les actionnaires actuels de la Société, à l'exception de STEPSTONE PIONEER CAPITAL EUROPE II LP, prénommée, sont converties en deux cent trente mille huit cent vingt-neuf (230.829) parts sociales de Clase A1;
- les cinquante-quatre mille deux cent quarante-cinq (54.245) parts sociales de Classe A détenues par STEPSTONE PIONEER CAPITAL EUROPE II LP, prénommée, sont convertis en cinquante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-six (51.586) parts sociales de Classe A1 et en deux mille six cent cinquante-neuf (2.659) parts sociales de Classe A2;
- les deux cent trente mille huit cent vingt-neuf (230.829) parts sociales de Classe B détenues par tous les actionnaires actuels de la Société, à l'exception de STEPSTONE PIONEER CAPITAL EUROPE II LP, prénommée, sont converties en deux cent trente mille huit cent vingt-neuf (230.829) parts sociales de Classe B1;
- les cinquante-quatre mille deux cent quarante-cinq (54.245) parts sociales de Classe B détenues par STEPSTONE PIONEER CAPITAL EUROPE II LP, prénommée, sont convertis en cinquante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-six (51.586) parts sociales de Classe B1 et en deux mille six cent cinquante-neuf (2.659) parts sociales de Classe B2;
- les deux cent trente mille huit cent vingt-neuf (230.829) parts sociales de Classe C détenues par tous les actionnaires actuels de la Société, à l'exception de STEPSTONE PIONEER CAPITAL EUROPE II LP, prénommée, sont converties en deux cent trente mille huit cent vingtneuf (230.829) parts sociales de Classe C1;
- les cinquante-quatre mille deux cent quarante-cinq (54.245) parts sociales de Classe C détenues par STEPSTONE PIONEER CAPITAL EUROPE II LP, prénommée, sont convertis en cinquante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-six (51.586) parts sociales de Classe C1 et en deux mille six cent cinquante-neuf (2.659) parts sociales de Classe C2;
- les deux cent trente mille huit cent vingt-neuf (230.829) parts sociales de Classe D détenues par tous les actionnaires actuels de la Société, à l'exception de STEPSTONE PIONEER CAPITAL EUROPE II LP, prénommée, sont converties en deux cent trente mille huit cent vingtneuf (230.829) parts sociales de Classe D1;
- les cinquante-quatre mille deux cent quarante-cinq (54.245) parts sociales de Classe D détenues par STEPSTONE PIONEER CAPITAL EUROPE II LP, prénommée, sont convertis en cinquante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-six (51.586) parts sociales de Classe D1 et en deux mille six cent cinquante-neuf (2.659) parts sociales de Classe D2;
- les deux cent trente mille huit cent vingt-neuf (230.829) parts sociales de Classe E détenues par tous les actionnaires actuels de la Société, à l'exception de STEPSTONE PIONEER CAPITAL EUROPE II LP, prénommée, sont converties en deux cent trente mille huit cent vingtneuf (230.829) parts sociales de Classe E1;
- les cinquante-quatre mille deux cent quarante-cinq (54.245) parts sociales de Classe E détenues par STEPSTONE PIONEER CAPITAL EUROPE II LP, prénommée, sont converties en cinquante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-six (51.586) parts sociales de Classe E1 et en deux mille six cent cinquante-neuf (2.659) parts sociales de Classe E2;
- Les deux millions huit cent cinquante-et-un mille deux cent soixante-dix (2.851.270) parts sociales de Classe F détenues par tous les actionnaires actuels de la Société sont converties en deux millions huit cent cinquante-et-un mille deux cent soixante-dix (2.851.270) parts sociales de Classe F1.

Troisième résolution:

Les Associés augmentent le capital social d'un montant de neuf millions quatre-vingt-trois mille trois cent soixante-seize Francs Suisse (CHF 9.083.376,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions deux cent soixante-seize mille six cent quatre-vingt-onze Francs Suisse (CHF 4.276.691,-) au montant de treize millions trois cent soixante mille soixante-sept Francs Suisse (CHF 13.360.067,-) par la création et l'émission de soixante-dix-neuf mille quatre cent quarante-quatre (79.444) Parts Sociales de Classe A1, mille deux cent soixante-une (1.261) Parts Sociales de Classe A2, soixante-dix-neuf mille quatre cent quarante-quatre (79.444) Parts Sociales de Classe B1, mille deux cent soixante-et-une (1.261) Parts Sociales de Classe B2, soixante-dix-neuf mille quatre cent quarante-quatre (79.444) Parts Sociales de Classe C1, mille deux cent soixante-et-une (1.261) Parts Sociales de Classe D1, mille deux cent soixante-et-une (1.261) Parts Sociales de Classe D2, soixante-dix-neuf mille quatre cent quarante-quatre (79.444) Parts Sociales de Classe D2, soixante-dix-neuf mille quatre cent quarante-quatre (79.444) Parts Sociales de Classe D2, soixante-dix-neuf mille quatre cent quarante-quatre (79.444) Parts Sociales de Classe D2, soixante-dix-neuf mille quatre cent quarante-quatre (79.444) Parts Sociales de Classe D2, soixante-dix-neuf mille quatre cent quarante-quatre (79.444) Parts Sociales de Classe D1, mille deux cent soixante-et-une (1.261)



Parts Sociales de Classe E2, huit million cinq cent quarante-trois mille cent soixante-quinze (8.543.175) Parts Sociales de Classe F1, cent trente-six mille cinq cent trente-trois (136.533) Parts Sociales de Classe F2 et cent quarante-trois (143) Parts Sociales de Classe H.

Souscription et libération

a) CPL INVESTMENTS GUERNSEY L.P., prénommée, a déclaré souscrire les actions suivantes, avec une valeur nominale de un franc suisse (CHF 1,-) chacune, avec la prime d'émission suivante, et d'effectuer le paiement en totalité par un apport en trésorerie du montant suivant et un apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible détenue sur la Société du montant suivant, comme suit:

Classe de parts sociales	Nombre	Capital	Prime
	de parts	social	d'émission
	sociales	(CHF)	(CHF)
Parts sociales de Classe A1	5.597	5.597,-	475.745,-
Parts sociales de Classe B1	5.597	5.597,-	475.745,-
Parts sociales de Classe C1	5.597	5.597,-	475.745,-
Parts sociales de Classe D1	5.597	5.597,-	475.745,-
Parts sociales de Classe E1	5.597	5.597,-	475.745,-
Parts sociales de Classe F1	601.790	601.790,-	1
TOTAL	-	629.775,-	2.378.725,-
Apport en numéraire:	CHF 2.986	.563,-	
Apport en nature:	CHF 21.93	7,-	

b) J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS, prénommée, agissant pour le compte de son sous-fonds J.P. MORGAN SPECILAIST FUNDS - J.P. MORGAN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, a déclaré souscrire les actions suivantes, avec une valeur nominale de un franc suisse (CHF 1,-) chacune, avec la prime d'émission suivante, et à libérer intégralement par un apport en numéraire de la somme suivante et un apport en nature consistant en la conversion d'une certaine, liquide et exigible détenue sur la Société du montant suivant, comme suit:

Classe de parts sociales	Nombre	Capital	Prime
	de parts	social	d'émis-
	sociales	(CHF)	sion
			(CHF)
Parts sociales de Classe A1	1.213	1.213,-	103.105,-
Parts sociales de Classe B1	1.213	1.213,-	103.105,-
Parts sociales de Classe C1	1.213	1.213,-	103.105,-
Parts sociales de Classe D1	1.213	1.213,-	103.105,-
Parts sociales de Classe E1	1.213	1.213,-	103.105,-
Parts sociales de Classe F1	130.410	130.410,-	1
TOTAL		136.475,-	515.525,-
Apport en numéraire:	CHF 629.8	36,-	
Apport en nature:	CHF 22.16	64,-	

c) SOLAIA PRIVATE EQUITY LIMITED, prénommée, a déclaré souscrire les actions suivantes, avec une valeur nominale de un franc suisse (CHF 1,-) chacune, avec la prime d'émission qui suit, et à libérer intégralement par un apport en trésorerie du montant suivant et un apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible détenue sur la Société du montant suivant, comme suit:

Classe de parts sociales	Nombre	Capital	Prime
	de parts	social	d'émission
	sociales	(CHF)	(CHF)
Parts sociales de Classe A1	8.010	8.010,-	680.850,-
Parts sociales de Classe B1	8.010	8.010,-	680.850,-
Parts sociales de Classe C1	8.010	8.010,-	680.850,-
Parts sociales de Classe D1	8.010	8.010,-	680.850,-
Parts sociales de Classe E1	8.010	8.010,-	680.850,-
Parts sociales de Classe F1	861. 4 00	861.400,-	1
TOTAL	•	901.450,-	3.404.250,-
Apport en numéraire:	CHF 4.276	.049,-	
Apport en nature:	CHF 29.65	1,-	

d) COLOGNA DATAMARS LTD, prénommée, a déclaré souscrire les actions suivantes, avec une valeur nominale de un franc suisse (CHF 1,-) chacune, avec la prime d'émission qui suit, et à libérer intégralement par un apport en numéraire



du montant suivant et un apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible détenue sur la Société du montant suivant, comme suit:

Classe de parts sociales	Nombre	Capital	Prime
	de parts	social	d'émission
	sociales	(CHF)	(CHF)
Parts sociales de Classe A1	15.687	15.687,-	1.333.395,-
Parts sociales de Classe B1	15.687	15.687,-	1.333.395,-
Parts sociales de Classe C1	15.687	15.687,-	1.333.395,-
Parts sociales de Classe D1	15.687	15.687,-	1.333.395,-
Parts sociales de Classe E1	15.687	15.687,-	1.333.395,-
Parts sociales de Classe F1	1.686.540	1.686.540,-	
TOTAL		1.764.975,-	6.666.975,-
Apport en numéraire:	CHF 8.373.	884,-	
Apport en nature:	CHF 58.066	5 ,-	

e) DM CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, prénommée, a déclaré souscrire les actions suivantes, avec une valeur nominale de un franc suisse (CHF 1,-) chacune, avec la prime d'émission qui suit, et à libérer intégralement par un apport en trésorerie du montant suivant et un apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible détenue sur la Société du montant suivant, comme suit:

Classe de parts sociales	Nombre	Capital	Prime
	de parts	social	d'émission
	sociales	(CHF)	(CHF)
Parts sociales de Classe A1	8.281	8.281,-	703.885,-
Parts sociales de Classe B1	8.281	8.281,-	703.885,-
Parts sociales de Classe C1	8.281	8.281,-	703.885,-
Parts sociales de Classe D1	8.281	8.281,-	703.885,-
Parts sociales de Classe E1	8.281	8.281,-	703.885,-
Parts sociales de Classe F1	890.615	890.615,-	
TOTAL		932.020,-	3.519.425,-
Apport en numéraire:	CHF 4.419	.006,-	
Apport en nature:	CHF 32.43	9,-	

f) THE SCOTT ET SANDRA CAMPBELL Family Trust U/T/A DTD 4/3/09, prénommée, a déclaré souscrire les actions suivantes, avec une valeur nominale de un franc suisse (CHF 1,-) chacune, avec la prime d'émission qui suit, et d'effectuer le paiement en totalité par un apport en numéraire de la somme suivante et un apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible détenue sur la Société du montant suivant, comme suit:

Classe de parts sociales	Nombre	Capital	Prime
	de parts	social	d'émission
	sociales	(CHF)	(CHF)
Parts sociales de Classe A1	3.162	3.162,-	268.770,-
Parts sociales de Classe B1	3.162	3.162,-	268.770,-
Parts sociales de Classe C1	3.162	3.162,-	268.770,-
Parts sociales de Classe D1	3.162	3.162,-	268.770,-
Parts sociales de Classe E1	3.162	3.162,-	268.770,-
Parts sociales de Classe F1	340.340	340.340,-	1
TOTAL		356.150,-	1.343.850,-
Apport en numéraire:	CHF 1.688	3.113,-	
Apport en nature:	CHF 11.88	37,-	

g) ALEXIS BOYER, prénommé, a déclaré souscrire les actions suivantes, avec une valeur nominale de un franc suisse (CHF 1,-) chacune, avec la prime d'émission qui suit, et à libérer intégralement par un apport en numéraire du montant suivant et un apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible détenue sur la Société du montant suivant, comme suit:

Classe de parts sociales	Nombre de parts sociales	Capital social (CHF)	Prime d'émis- sion (CHF)
Parts sociales de Classe A1	157	157,-	13.345,-
Parts sociales de Classe B1	157	157,-	13.345,-
Parts sociales de Classe C1	157	157,-	13.345,-



Parts sociales de Classe D1	157	157,-	13.345,-
Parts sociales de Classe E1	157	157,-	13.345,-
Parts sociales de Classe F1	16.990	16.990,-	1
TOTAL		17.775,-	66.725,-
Apport en numéraire:	CHF 82.01	6,-	
Apport en nature:	CHF 2.484	,-	

h) SEAN HUNT, prénommé, a déclaré souscrire les actions suivantes, avec une valeur nominale de un franc suisse (CHF 1,-) chacune, avec la prime d'émission qui suit, et à libérer intégralement par un apport en numéraire du montant suivant et un apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible détenue sur la Société du montant suivant, comme suit:

Classe de parts sociales	Nombre	Capital	Prime
	de parts	social	d'émission
	sociales	(CHF)	(CHF)
Parts sociales de Classe A1	139	139,-	11.815,-
Parts sociales de Classe B1	139	139,-	11.815,-
Parts sociales de Classe C1	139	139,-	11.815,-
Parts sociales de Classe D1	139	139,-	11.815,-
Parts sociales de Classe E1	139	139,-	11.815,-
Parts sociales de Classe F1	15.230	15.230,-	
TOTAL		15.925,-	59.075,-
Apport en numéraire:	CHF 74.11	1,-	
Apport en nature:	CHF 889,-		

i) JOSE-MIGUEL ORTI, prénommé, déclare déclaré souscrire les actions suivantes, avec une valeur nominale de un franc suisse (CHF 1,-) chacune, avec la prime d'émission qui suit, et à libérer intégralement par un apport en espèces du montant suivant et un apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible détenue sur la Société du montant suivant, comme suit:

Classe de parts sociales	Nombre	Capital	Prime
	de parts	social	d'émission
	sociales	(CHF)	(CHF)
Parts sociales de Classe A1	139	139,-	11.815,-
Parts sociales de Classe B1	139	139,-	11.815,-
Parts sociales de Classe C1	139	139,-	11.815,-
Parts sociales de Classe D1	139	139,-	11.815,-
Parts sociales de Classe E1	139	139,-	11.815,-
Parts sociales de Classe F1	15.230	15.230,-	1
TOTAL		15.925,-	59.075,-
Apport en numéraire:	CHF 73.93	9,-	
Apport en nature:	CHF 1.061	,-	

j) CPL GUERNSEY LIMITED, prénommée, a déclaré souscrire les actions suivantes, avec une valeur nominale de un franc suisse (CHF 1,-) chacune, avec la prime d'émission qui suit, et à libérer intégralement par un apport en numéraire du montant suivant et un apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible détenue sur la Société du montant suivant, comme suit:

Classe de parts sociales	Nombre	Capital	Prime
	de parts	social	d'émission
	sociales	(CHF)	(CHF)
Parts sociales de Classe H	143	143,-	1
TOTAL		143,-	1
Apport en numéraire:	CHF 142,-		
Apport en nature:	CHF 1,-		

k) EMILIO ESTEBAN, prénommé, a déclaré souscrire les actions suivantes, avec une valeur nominale de un franc suisse (CHF 1,-) chacune, avec la prime d'émission qui suit, et à libérer intégralement par un apport en numéraire du montant suivant et un apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible détenue sur la Société du montant suivant, comme suit:

Classe de parts sociales	Nombre	Capital	Prime
	de parts	social	d'émission
	sociales	(CHF)	(CHF)
Parts sociales de Classe A1	37	37,-	3.145,-



Parts sociales de Classe B1	37	37,-	3.1 4 5,-
Parts sociales de Classe C1	37	37,-	3.145,-
Parts sociales de Classe D1	37	37,-	3.145,-
Parts sociales de Classe E1	37	37,-	3.145,-
Parts sociales de Classe F1	4.090	4.090,-	1
TOTAL		4.275,-	15.725,-
Apport en numéraire:	CHF 19.45	3,-	
Apport en nature:	CHF 547,-		

I) Est intervenu KLAUS ACKERSTAFF demeurant à Via Stradone 80, 6579 Piazzogna, Suisse, représenté par Mme Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

KLAUS ACKERSTAFF a déclaré souscrire les actions suivantes, avec une valeur nominale de un franc suisse (CHF 1,-) chacune, avec la prime d'émission qui suit, et à libérer intégralement par un apport en numéraire de la somme suivante et un apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible détenue sur la Société du montant suivant, comme suit:

Classe de parts sociales	Nombre de parts	Capital social	Prime d'émission
	sociales	(CHF)	(CHF)
Parts sociales de Classe A2	644	644,-	54.740,-
Parts sociales de Classe B2	644	644,-	54.740,-
Parts sociales de Classe C2	644	644,-	54.740,-
Parts sociales de Classe D2	644	644,-	54.740,-
Parts sociales de Classe E2	644	644,-	54.740,-
Parts sociales de Classe F1	6.626	6.626,-	/
Parts sociales de Classe F2	63.103	63.103,-	/
TOTAL		72.949,-	273.700,-
Apport en numéraire:	CHF 239.3	379,-	
Apport en nature:	CHF 107.2	270,-	

m) Est intervenu DANIELE DELLA LIBERA demeurant à Via Lepori 13, 6900 Massagno, Suisse, représenté par Mme Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

DANIELE DELLA LIBERA a déclaré souscrire les actions suivantes, avec une valeur nominale de un franc suisse (CHF 1,-) chacune, avec la prime d'émission qui suit, et à libérer intégralement par un apport en numéraire de la somme suivante et un apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible détenue sur la Société du montant suivant, comme suit:

Classe de parts sociales	Nombre	Capital	Prime
	de parts	social	d'émission
	sociales	(CHF)	(CHF)
Parts sociales de Classe A2	617	617,-	52. 44 5,-
Parts sociales de Classe B2	617	617,-	52. 44 5,-
Parts sociales de Classe C2	617	617,-	52. 44 5,-
Parts sociales de Classe D2	617	617,-	52. 44 5,-
Parts sociales de Classe E2	617	617,-	52. 44 5,-
Parts sociales de Classe F1	6.347	6.347,-	/
Parts sociales de Classe F2	60.457	60.457,-	
TOTAL		69.889,-	262.225,-
Apport en numéraire:	CHF 239.1	24,-	
Apport en nature:	CHF 92.99	90,-	

n) Est intervenu JPEL HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée à Guernesey, enregistrée sous le numéro 52 973, ayant son siège social à Carinthia House, 9-12 La Grange, St Peter Port, Guernesey GY1 4BF, représentée par Mme Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

JPEL HOLDINGS LIMITED a déclaré souscrire les actions suivantes, avec une valeur nominale de un franc suisse (CHF 1,-) chacune, avec la prime d'émission qui suit, et à libérer intégralement par un apport en numéraire de la somme suivante et un apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible détenue sur la Société du montant suivant, comme suit:

Classe de parts sociales	Nombre	Capital	Prime
	de parts	social	d'émission
	sociales	(CHF)	(CHF)



Parts sociales de Classe A1	23.572	23.572,-	2.003.620,-
Parts sociales de Classe B1	23.572	23.572,-	2.003.620,-
Parts sociales de Classe C1	23.572	23.572,-	2.003.620,-
Parts sociales de Classe D1	23.572	23.572,-	2.003.620,-
Parts sociales de Classe E1	23.572	23.572,-	2.003.620,-
Parts sociales de Classe F1	2.534.040	2.534.040,-	/
TOTAL		2.651.900,-	10.018.100,-
Apport en numéraire:	CHF 12.607.048,-		
Apport en nature:	CHF 62.952,-		

o) Est intervenu GMAG SPECIAL OPPORTUNITIES FUND LLC, société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'État du Delaware ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Comté de New Castle, Delaware 19808, USA, représentée par Mme Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

GMAG SPECIAL OPPORTUNITIES FUND LLC, prénommée, a déclaré souscrire les parts sociales suivantes, avec une valeur nominale de un franc suisse (CHF 1,-) chacune, avec la prime d'émission qui suit, et à libérer intégralement par un apport en numéraire de ce qui suit montant et un apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible détenue sur la Société le montant suivant, comme suit:

Classe de parts sociales	Nombre	Capital	Prime
	de parts	social	d'émission
	sociales	(CHF)	(CHF)
Parts sociales de Classe A1	10.102	10.102,-	858.670,-
Parts sociales de Classe B1	10.102	10.102,-	858.670,-
Parts sociales de Classe C1	10.102	10.102,-	858.670,-
Parts sociales de Classe D1	10.102	10.102,-	858.670,-
Parts sociales de Classe E1	10.102	10.102,-	858.670,-
Parts sociales de Classe F1	1.086.140	1.086.140,-	
TOTAL		1.136.650,-	4.293.350,-
Apport en numéraire:	CHF 5.403.021,-		
Apport en nature:	CHF 26.979	9,-	

p) Est intervenu HINDS-PERKINS CAPITAL PARTNERS, un general partnership établi en vertu des lois de l'État du Texas, ayant son siège social au c/o PO Box 4240, Horseshoe Bay, Texas 78657, États-Unis, agissant par son managing general partner RWH Capital LP (elle-même agissant par son general partner RWH Capital GP, LLC), représentée par Mme Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

HINDS-PERKINS CAPITAL PARTNERS a déclaré souscrire les parts sociales suivantes, avec une valeur nominale de un franc suisse (CHF 1,-) chacune, avec la prime d'émission suivante, et d'effectuer le paiement en totalité par un apport en numéraire de ce qui suit montant et un apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible détenue sur la Société du montant suivant, comme suit:

Classe de parts sociales	Nombre	Capital	Prime
	de parts	social	d'émission
	sociales	(CHF)	(CHF)
Parts sociales de Classe A1	3.348	3.348,-	284.580,-
Parts sociales de Classe B1	3.348	3.348,-	284.580,-
Parts sociales de Classe C1	3.348	3.348,-	284.580,-
Parts sociales de Classe D1	3.348	3.348,-	284.580,-
Parts sociales de Classe E1	3.348	3.348,-	284.580,-
Parts sociales de Classe F1	360.360	360.360,-	/
TOTAL		377.100,-	1.422.900,-
Apport en numéraire:	CHF 1.791.057,-		
Apport en nature:	CHF 8.943	3,-	

Le montant de quarante-deux millions neuf cent deux mille sept cent quarante-et-un francs suisses (CHF 42.902.741,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

L'existence et la valeur des créances mentionnées ci-dessous résulte d'un certificat émis par les gérants de la Société en date du 25 février 2014 qui, après avoir été signé "ne varietur" par la mandataire des comparants et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.



Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, les actionnaires décident de modifier les articles 8, 23 et 25 des statuts de la Société. Ces articles sont désormais rédigés comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à treize millions trois cent soixante mille soixante-sept francs suisses (CHF 13.360.067,-), représenté par trois cent soixante et un mille huit cent cinquante-neuf (361.859) actions de Classe A1, trois mille neuf cents vingt (3.920) actions de Classe A2, trois cent soixante et un mille huit cent cinquante-neuf (361.859) actions de Classe B1, trois mille neuf cents vingt (3.920) actions de Classe B2, trois cent soixante et un mille huit cent cinquante-neuf (361.859) actions de Classe C1, trois mille neuf cents vingt (3.920)) actions de Classe C2, trois cent soixante et un mille huit cent cinquante-neuf (361.859) actions de Classe D1, trois mille neuf cents vingt (3.920)) actions de Classe E1, trois mille neuf cents vingt (3.920)) actions de Classe E2, onze million quatre cent sept mille quatre cent dix-huit (11.407.418) actions de Classe F1, cent vingt-trois mille cinq cent soixante (123.560) actions de Classe F2, vingt-six (26) actions de Classe G et cent soixante-huit (168) actions de Classe H, chacune avec une valeur nominale de un franc suisse (CHF 1,-).

Toute référence faite ici à «part sociale» ou «parts sociales» est interprétée comme une référence à chacune ou toutes les parts sociales de la Société, en fonction du contexte et suivant le cas, et la même interprétation s'applique à une référence à un «associé» ou des «associés».

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Les associés peuvent créer une ou des catégories de parts sociales supplémentaires par décision des associés adoptée suivant la manière requise pour la modification des Statuts. Chaque catégorie de parts sociales a les droits tels que décrits à tout moment dans ces Statuts.

Les produits que la Société reçoit en relation avec un investissement sous-jacent qu'elle effectue seront, pour autant qu'admissible, en principe payé (par retour de capital ou dividendes ou autrement, comme convenu par les associés appropriés et comme permis par la loi luxembourgeoise) aux associés conformément aux principes suivants, sauf convenu autrement par les associés appropriés:

- 1. Les Parts Sociales de Catégorie A1, les Parts Sociales de Catégorie A2, les Parts Sociales de Catégorie B1, les Parts Sociales de Catégorie B2, les Parts Sociales de Catégorie C1 et les Parts Sociales de Catégorie C2 (ensemble les «Parts Sociales Income») ont le droit de recevoir uniquement les produits qui se rapportent aux revenus (et spécifiquement pas les revenus de capitaux) découlant des investissements sous-jacents de la Société, ensemble tel qu'approprié avec les détenteurs des Parts Sociales Carry suivant le paragraphe 3 ci-dessous, conformément aux règles énoncées au paragraphe 6 ci-dessous, étant entendu que tout montant auquel les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A2, des Parts Sociales de Catégorie B2 et des Parts Sociales de Catégorie C2 ont droit au-delà de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A2, des Parts Sociales de Catégorie B2 et des Parts Sociales de Catégorie C2 détenues par eux leur sera distribué d'une Capital Contribution Reserve (tel que défini ci-dessous).
- 2. Les Parts Sociales de Catégorie D1, les Parts Sociales de Catégorie D2, les Parts Sociales de Catégorie E1, les Parts Sociales de Catégorie E2, les Parts Sociales de Catégorie F1 et les Parts Sociales de Catégorie F2 (ensemble les «Parts Sociales Capital», avec les Parts Sociales Income, les «Parts Sociales Participating») ont le droit de recevoir uniquement les produits qui se rapportent aux revenus de capitaux découlant des investissements sous-jacents de la Société, ensemble tel qu'approprié avec les détenteurs des Parts Sociales Carry suivant le paragraphe 3 ci-dessous, conformément aux règles énoncées au paragraphe 6 ci-dessous, étant entendu que tout montant auquel les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D2, des Parts Sociales de Catégorie F2 ont droit au-delà de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D2, des Parts Sociales de Catégorie E2 et des Parts Sociales de Catégorie F2 détenues par eux leur sera distribué d'une Capital Contribution Reserve (tel que défini ci-dessous).

Aux fins des paragraphes 1 et 2 ci-dessus, «Capital Contribution Reserve» désigne toute réserve de la Société comprenant les apports faits de temps à autre par les associés à la Société (tel que, par exemple, la réserve de prime d'émission de la Société), dans la mesure où cela est confirmé par l'administration fiscale suisse responsable, par opposition à toute réserve de la Société comprenant des revenus, des gains ou des bénéfices reçus ou réalisés de temps à autre par la Société.

- 3. Les Parts Sociales de Catégorie G et les Parts Sociales de Catégorie H (ensemble les «Parts Sociales Carry») ont le droit de recevoir à la fois les produits qui se rapportent aux revenus (et spécifiquement pas les revenus de capitaux) découlant des investissements sous-jacents de la Société et les produits qui se rapportent aux revenus de capitaux découlant des investissements sous-jacents de la Société, comme suit:
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G ont le droit de recevoir (i), ensemble avec les détenteurs des Parts Sociales Income applicables suivant le paragraphe 1 ci-dessus, toutes distributions de 2011/2012 Net Proceeds (tel que défini au paragraphe 6 ci-dessous) qui se rapportent aux revenus (et spécifiquement pas les revenus de capitaux) découlant des investissements sous-jacent de la Société à allouer aux Parts Sociales de Catégorie G, proportionnellement à leur détention respective de Parts Sociales de Catégorie G et (ii), ensemble avec les détenteurs des Parts Sociales Capital applicables suivant le paragraphe 2 ci-dessus, toutes distributions de 2011/2012 Net Proceeds qui se rapportent aux revenus de capitaux découlant des investissements sous-jacents de la Société à allouer aux Parts Sociales de Catégorie G, proportionnellement à leur détention respective de Parts Sociales de Catégorie G;



- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H ont le droit de recevoir (i), ensemble avec les détenteurs des Parts Sociales Income applicables suivant le paragraphe 1 ci-dessus, toutes distributions de 2014 Net Proceeds (tel que défini au paragraphe 6 ci-dessous) qui se rapportent aux revenus (et spécifiquement pas les revenus de capitaux) découlant des investissements sous-jacents de la Société à allouer aux Parts Sociales de Catégorie H, proportionnellement à leur détention respective de Parts Sociales de Catégorie H et (ii), ensemble avec les détenteurs des Parts Sociales Capital applicables suivant le paragraphe 2 ci-dessus, toutes distributions de 2014 Net Proceeds qui se rapportent aux revenus de capitaux découlant des investissements sous-jacents de la Société à allouer aux Parts Sociales de Catégorie H, proportionnellement à leur détention respective de Parts Sociales de Catégorie H.
- 4. Toutes les références dans les paragraphes 1 à 3 ci-dessus à «revenu de capital» sont à interpréter comme des références au revenu découlant de la disposition et/ou du rachat d'actifs tel que en accord avec le UK Taxation of Chargeable Gains Act 1992 comme si la société était un résident personne physique au Royaume Uni et toutes les références dans les paragraphes 1 à 3 ci-dessus à «revenu» sont à interpréter comme des références à toutes sommes autres que des revenus de capitaux.
- 5. Au sein d'une catégorie spécifique de parts sociales, tous les associés reçoivent les produits alloués à cette catégorie de parts sociales proportionnellement à leur détention dans cette catégorie spécifique de parts sociales.
- 6. Les produits seront alloués à la ou les catégories de parts sociales applicables tels que déterminé par les paragraphes 1 à 3 ci-dessus, en conformité avec l'allocation et ordre de priorité suivant et les accords entre actionnaires de temps à autre:
 - 6.1 En ce qui concerne les 2011/2012 Net Proceeds (tel que défini ci-dessous):
- 100% aux détenteurs des Parts Sociales Participating applicables, proportionnellement à leur détention respective des Parts Sociales Participating applicables, jusqu'à ce que chaque détenteur a reçu (ensemble avec toutes allocations précédentes suivant ce paragraphe) un mordant total égal à son apport total en relation avec les Parts Sociales Participating applicables, comme suit:
 - a) en ce qui concerne les Parts Sociales Income:
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A1 et des Parts Sociales de Catégorie A2 ont droit, pour chaque période comptable, à un dividende prioritaire égal à zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A1 et des Parts Sociales de Catégorie A2 détenues par eux; ensuite
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B1 et des Parts Sociales de Catégorie B2 ont droit, pour chaque période comptable, à un dividende prioritaire égal à zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B1 et des Parts Sociales de Catégorie B2 détenues par eux; ensuite
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C1 et des Parts Sociales de Catégorie C2 ont droit, pour chaque période comptable, à un dividende prioritaire d'un montant égal au plus élevé de (i) zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C1 et des Parts Sociales de Catégorie C2 détenues par eux ou (ii) les bénéfices nets restant après les distributions mentionnées ci-dessus et toutes les réserves disponibles issues des bénéfices non répartis de la Société qui se rapportent aux revenus (et spécifiquement pas aux plus-values) découlant des investissements sous-jacents de la Société à être distribués parmi les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C1 et des Parts Sociales de Catégorie C2 en fonction de leur participation respective dans les Parts Sociales de Catégorie C1 et dans les Parts Sociales de Catégorie C2, étant entendu que tout montant auquel les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C2 ont droit au-delà de la valeur nominale des Parts Sociales C2 détenues par eux leur sera distribué d'une Capital Contribution Reserve (tel que défini ci-dessus);

lorsque toutes les Parts Sociales de Catégorie C1 et toutes les Parts Sociales de Catégorie C2 ont été annulées suite à leur rachat ou autrement au moment de la distribution applicable, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B1 et des Parts Sociales de Catégorie B2 sont habilités à recevoir un dividende prioritaire d'un montant égal au plus élevé de (i) zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B1 et de Parts Sociales de Catégorie B2 détenues par eux et (ii) les bénéfices nets restant après les distributions mentionnées ci-dessus et toutes les réserves disponibles issues des bénéfices non répartis de la Société qui se rapportent aux revenus (et spécifiquement pas aux plus-values) découlant des investissements sous-jacents de la Société à être distribués parmi les détenteurs des Parts Sociales de catégorie B1 et des Parts Sociales de catégorie B2 en fonction de leur participation respective dans les Parts Sociales de Catégorie B1 et dans les Parts Sociales de Catégorie B2, étant entendu que tout montant auquel les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B2 ont droit au-delà de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B2 détenues par eux leur sera distribué d'une Capital Contribution Reserve (tel que défini ci-dessus);

lorsque toutes les Parts Sociales de Catégorie C1, les Parts Sociales de Catégorie C2, les Parts Sociales de Catégorie B1 et les Parts Sociales de Catégorie B2 ont été annulées suite à leur rachat ou autrement au moment de la distribution applicable, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A1 et des Parts Sociales de Catégorie A2 sont habilités à recevoir un dividende prioritaire d'un montant égal au plus élevé de (i) zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A1 et de Parts Sociales de Catégorie A2 détenues par eux et (ii) les bénéfices nets restant après les distributions mentionnées ci-dessus et toutes les réserves disponibles issues des bénéfices non répartis de la Société qui se rapportent aux revenus (et spécifiquement pas aux plus-values) découlant des investissements sous-jacents de la Société à être distribués parmi les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A1 et des Parts Sociales de catégorie A2 en fonction de leur participation respective dans les Parts Sociales A1 et dans les Parts Sociales A2, étant



entendu que tout montant auquel les porteurs d'actions de catégorie A2 ont droit au-delà de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A2 détenues par eux leur sera distribué d'une Capital Contribution Reserve (tel que défini ci-dessus);

- b) en ce qui concerne les Parts Sociales Capital:
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D1 et des Parts Sociales de Catégorie D2 ont droit, pour chaque période comptable, à un dividende prioritaire égal à zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D1 et des Parts Sociales de Catégorie D2 détenues par eux; ensuite
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E1 et des Parts Sociales de Catégorie E2 ont droit, pour chaque période comptable, à un dividende prioritaire égal à zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E1 et des Parts Sociales de Catégorie E2 détenues par eux; ensuite
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F1 et des Parts Sociales de Catégorie F2 ont droit, pour chaque période comptable, à un dividende prioritaire d'un montant égal au plus élevé de (i) zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F1 et des Parts Sociales de Catégorie F2 détenues par eux et (ii) les bénéfices nets restant après les distributions mentionnées ci-dessus et toutes les réserves disponibles issues des bénéfices non répartis de la Société qui se rapportent aux plus-values (et spécifiquement pas aux revenus) découlant des investissements sous-jacents de la Société à être distribués parmi les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F1 et des Parts Sociales de Catégorie F2 en fonction de leur participation respective dans les Parts Sociales de Catégorie F1 et dans les Parts Sociales de Catégorie F2, étant entendu que tout montant auquel les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F2 ont droit au-delà de la valeur nominale des Parts Sociales F2 détenu par eux leur sera distribué d'une Capital Contribution Reserve (tel que défini ci-dessus);

lorsque toutes les Parts Sociales de Catégorie F1 et toutes les Parts Sociales de Catégorie F2 ont été annulées suite à leur rachat ou autrement au moment de la distribution applicable, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E1 et des Parts Sociales de Catégorie E2 sont en droit de recevoir un dividende prioritaire d'un montant égal au plus élevé de (i) zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E1 et de Parts Sociales de Catégorie E2 détenues par eux et (ii) les bénéfices nets restant après les distributions mentionnées ci-dessus et toutes les réserves disponibles issues des bénéfices non répartis de la Société qui se rapportent aux plus-values (et spécifiquement pas aux revenus) découlant des investissements sous-jacents de la Société à être distribués parmi les détenteurs des Parts Sociales de catégorie E1 et des Parts Sociales de catégorie E2 en fonction de leur participation respective dans les Parts Sociales de Catégorie E1 et dans les Parts Sociales de Catégorie E2, étant entendu que tout montant auquel les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E2 ont droit au-delà de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E2 détenues par eux leur sera distribué d'une Capital Contribution Reserve (tel que défini ci-dessus);

lorsque toutes les Parts Sociales de Catégorie F1, les Parts Sociales de Catégorie F2, les Parts Sociales de Catégorie E1 et les Parts Sociales de Catégorie E2 ont été annulées suite à leur rachat ou autrement au moment de la distribution applicable, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D1 et des Parts Sociales de Catégorie D2 sont en droit de recevoir un dividende prioritaire d'un montant égal au plus élevé de (i) zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D1 et de Parts Sociales de Catégorie D2 détenues par eux et (ii) les bénéfices nets restant après les distributions mentionnées ci-dessus et toutes les réserves disponibles issues des bénéfices non répartis de la Société qui se rapportent aux plus-values (et spécifiquement pas aux revenus) découlant des investissements sous-jacents de la Société à être distribués parmi les détenteurs des Parts Sociales de catégorie D1 et des Parts Sociales de catégorie D2 en fonction de leur participation respective dans les Parts Sociales D1 et dans les Parts Sociales D2, étant entendu que tout montant auquel les détenteurs de Parts Sociales de catégorie D2 ont droit au-delà de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D2 détenues par eux leur sera distribué d'une Capital Contribution Reserve (tel que défini ci-dessus);

- par la suite, chaque fois qu'il y a eu un No Fault Removal (tel que défini ci-dessous), 100% aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G, proportionnellement à leur détention respective des Parts Sociales de Catégorie G, jusqu'à ce que chaque détenteur a reçu (ensemble avec toutes allocations précédentes suivant ce paragraphe) un montant total égal au No Fault Carry (tel que défini ci-dessous) (pour éviter tout doute, ce paragraphe n'aura aucun effet s'il n'y a pas eu de No Fault Removal);
- par la suite, qu'il y ait eu un No Fault Removal ou pas, 100% aux détenteurs des Parts Sociales Participating applicables, proportionnellement à leur détention respective des Parts Sociales Participating applicables, jusqu'à ce que chaque détenteur a reçu (ensemble avec toutes allocations précédentes suivant les parties précédentes de ce paragraphe 8.6) un montant total égal au plus élevé de (i) 1,5 fois le montant de son apport total en relation avec les Parts Sociales Participating applicables et (ii) un IRR (c.-à-d. concernant un associé, le taux d'escompte qui doit être appliqué à ses apports en relation avec les Parts Sociales Participating applicables et tous les montants reçus pas cet associé en rapport avec les Parts Sociales Participating applicables pour produire une valeur nette actuelle de zéro) de 10 pour cent appliqué à ses apports totaux en relation avec les Parts Sociales Participating applicables;
- par la suite, 80% aux détenteurs des Parts Sociales Participating applicables, proportionnellement à leur détention respective des Parts Sociales Participating applicables, et 20% aux détenteurs des Parts Sociales de Classe G, proportionnellement à leur détention respective des Parts Sociales de Classe G (pour éviter tout doute, les parts Sociales de Catégorie G ne sont pas habilitées à des paiements en vertu du présent sous-paragraphe s'il y a eu un No Fault Removal).



- 6.2 En ce qui concerne les 2014 Net Proceeds (tel que défini ci-dessous):
- a) si le 2014 Waterfall Test (tel que défini ci-dessous) est positif, les 2014 Net Proceeds seront alloués conformément à l'ordre de priorité ci-dessous et les accords entre actionnaires de temps à autre:
- 100% aux détenteurs des Parts Sociales Participating applicables, proportionnellement à leur détention respective des Parts Sociales Participating applicables, jusqu'à ce que chaque détenteur a reçu (ensemble avec toutes allocations précédentes suivant ce paragraphe) un montant total égal à son apport total en relation avec les Parts Sociales Participating applicables conformément à ce qui est prévu à l'article 8, paragraphe 6.1, a) en ce qui concerne les Parts Sociales Income et b) en ce qui concerne les Parts Sociales Capital;
- par la suite, chaque fois qu'il y a eu un No Fault Removal, 100% aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H, proportionnellement à leur détention respective des Parts Sociales de Catégorie H, jusqu'à ce que chaque détenteur a reçu (ensemble avec toutes allocations précédentes suivant ce paragraphe) un montant total égal au No Fault Carry (et pour éviter tout doute, ce paragraphe n'aura aucun effet s'il n'y a pas eu de No Fault Removal); et
- par la suite, qu'il y ait eu un No Fault Removal ou pas, 80% aux détenteurs des Parts Sociales Participating applicables, proportionnellement à leur détention respective des Parts Sociales Participating applicables, et 20% aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H, proportionnellement à leur détention respective des Parts Sociales de Catégorie H (et pour éviter tout doute, les parts Sociales de Catégorie H ne sont pas habilitées à des paiements en vertu du présent sous-paragraphe s'il y a eu un No Fault Removal);
- b) si le 2014 Waterfall Test (tel que défini ci-dessous) est négatif, les 2014 Net Proceeds seront alloués conformément à l'ordre de priorité ci-dessous et les accords entre actionnaires de temps à autre:
- 100% aux détenteurs des Parts Sociales Participating applicables, proportionnellement à leur détention respective des Parts Sociales Participating applicables, jusqu'à ce que chaque détenteur a reçu (ensemble avec toutes allocations précédentes suivant ce paragraphe) un montant total égal à ses apports totaux en relation avec les Parts Sociales Participating applicables conformément à ce qui est prévu à l'article 8, paragraphe 6.1, a) en ce qui concerne les Parts Sociales Income et b) en ce qui concerne les Parts Sociales Capital;
- par la suite, chaque fois qu'il y a eu un No Fault Removal, 100% aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H, proportionnellement à leur détention respective des Parts Sociales de Catégorie H, jusqu'à ce que chaque détenteur a reçu (ensemble avec toutes allocations précédentes suivant ce paragraphe) un montant total égal au No Fault Carry (et pour éviter tout doute, ce paragraphe n'aura aucun effet s'il n'y a pas eu de No Fault Removal);
- par la suite, qu'il y ait eu un No Fault Removal ou pas, 100% aux détenteurs des Parts Sociales Participating applicables, proportionnellement à leur détention respective des Parts Sociales Participating applicables, jusqu'à ce que chaque détenteur a reçu (ensemble avec toutes allocations précédentes suivant les parties précédentes de ce paragraphe) un montant total égal au plus élevé de (i) 1,5 fois le montant de son apport total en relation avec les Parts Sociales Participating applicables et (ii) un IRR (c.-à-d. concernant un associé, le taux d'escompte qui doit être appliqué à ses apports en relation avec les Parts Sociales Participating applicables et tous les montants reçus pas cet associé en rapport avec les Parts Sociales Participating applicables pour produire une valeur nette actuelle de zéro) de 10 pour cent appliqué à ses apports totaux en relation avec les Parts Sociales Participating applicables;
- par la suite, 80% aux détenteurs des Parts Sociales Participating applicables, proportionnellement à leur détention respective des Parts Sociales Participating applicables, et 20% aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H, proportionnellement à leur détention respective des Parts Sociales de Catégorie H (et pour éviter tout doute, les parts Sociales de Catégorie H ne sont pas habilitées à des paiements en vertu du présent sous-paragraphe s'il y a eu un No Fault Removal).
 - 6.3 Aux fins de cet article 8:
- «2011/2012 Net Proceeds» signifie la proportion des recettes d'un associé (moins les coûts, dépenses et responsabilités de la Société) qui doivent être traitées comme étant attribuables aux parts sociales souscrites avant 2014;
- «2014 Net Proceeds» signifie la proportion des recettes d'un associé (moins les coûts, dépenses et responsabilités de la Société) qui doivent être traitées comme étant attribuables aux parts sociales souscrites au cours de 2014;
 - «2014 Waterfall Test» signifie le test pour déterminer le montant des 2014 Net Proceeds, et ce test est:
- considéré comme étant positif si le montant total des 2014 Net Proceeds n'est pas inférieur à un montant égal à X plus Y où:
- "X" est le plus élevé de (i) 2 fois le montant des apports totaux effectués pour les parts sociales de la Société souscrites au cours de 2014 et (ii) un IRR (c.-à-d. concernant un associé, le taux d'escompte qui doit être appliqué à ses apports en relation avec les Parts Sociales Participating applicables et tous les montants reçus par cet associé en rapport avec les Parts Sociales Participating applicables pour produire une valeur nette actuelle de zéro) de 10 pour cent appliqué à ses apports totaux effectuées pour les Parts Sociales de la Société souscrites au cours de 2014; et
- "Y" est 0,25 fois le montant des apports totaux effectuées pour les parts sociales de la Société souscrites au cours de 2014;
- considéré comme étant négatif si le montant total des 2014 Net Proceeds est inférieur à un montant égal à X plus
 Y;



«Exit» signifie (i) l'achèvement en une transaction ou une série des transactions d'une vente de (a) la majorité des actions détenues par la Société dans tout investissement sous-jacent ou (b) la totalité ou la quasi-totalité des actifs de toutes sociétés dans lesquelles la Société détient un intérêt ou (ii) la cotation de toutes ou certaines catégories d'actions d'une société détenue par la Société (dans la mesure où cela est permis par la loi applicable) ou une société constituée comme une société holding de la Société sur une bourse d'investissement reconnue, une bourse d'investissement reconnue outremer ou une bourse d'investissement désignée comme indiqué sur le registre de la Financial Services Authority du Royaume-Uni ou (iii) un échange par les associés de leurs parts dans la Société pour des actions d'une autre société («Nouvelle Société Holding»), où les associés de la Société immédiatement avant l'échange d'actions possèdent moins que la majorité des droits du pouvoir de vote de la Nouvelle Société Holding immédiatement après cette trans-

«No Fault Removal» signifie le transfert, suivant une décision des associés qu'un No Fault Removal devrait intervenir, par le détenteur des Parts Sociales Carry à la date d'adoption de ces Statuts, de toutes Parts Sociales Carry qu'il détient à un cessionnaire qui n'est pas un affilié;

«No Fault Carry» signifie un paiement en relation avec les Parts Sociales Carry basé sur une évaluation effectuée par une tierce personne indépendante comme convenu entre les associés de temps en temps et sur une Exit présumée immédiatement après cette évaluation.

- 7. Pour autant que nécessaire, il est confirmé que le Conseil (tel que défini ci-dessous) est habilité à faire des propositions aux associés sur les distributions à effectuer.
- « Art. 23. Sur les bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale requise par les lois. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des actionnaires, le cas échéant, déterminent comment le solde des bénéfices nets annuels sera distribué conformément à ces Statuts et aux accords entre actionnaires de temps à autre.

Il peut être décidé de verser la totalité ou une partie du solde à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter à l'exercice suivant ou de le distribuer aux actionnaires sous forme de dividendes.

Les gérants peuvent, à tout moment au cours de l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en conformité avec les dispositions légales.»

« Art. 25. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront alloués conformément aux règles énoncées à l'article 8 et aux accords entre les actionnaires de temps à autre.»

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à sept mille cents euros (EUR 7.100,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S.OUHIBI, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28.02.2014. Relation: LAC/2014/9408. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 04.03.2014.

Référence de publication: 2014036448/1359.

(140040553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

The Digital Nation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 177.564.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept février.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:



- 1.- Mr Jonathan BENASSAYA, directeur de sociétés, né le 2 septembre à Montpellier (France), demeurant à Montpellier, 320 rue de Moureze,
- 2.- La corporation régie par les lois de l'Etat du Delaware «Milestone Project Inc.», établie et ayant son siège social à NY-10004 New York, 60 Broad Street, Suite 3502, (Etats-Unis d'Amérique), inscrite à la Division of Corporations de l'Etat du Delaware sous le numéro 4813547

ici représentés par Maître Christel HENON, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, en vertu de deux (2) procurations donnée sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seules associés actuels de la société à responsabilité limitée «The Digital Nation», (la «Société»), établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B.177.564, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1345 du 7 juin 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Que les Comparants en leur qualité d'associés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des cent (100) parts existants.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de remplacer les cent (100) parts sociales par cent mille (100.000) parts sociales et de fixer la valeur nominale de ces cent mille (100.000) parts sociales à zéro virgule cent vingt-quatre euro (EUR 0,124).

Chaque (1) part sociale existante donnera droit à mille (1.000) parts sociales nouvelles.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent cinquante-deux virgule six cent douze euros (EUR 652,612), pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) à treize mille cinquante-deux virgule six cent douze euros (EUR 13.052,612) par l'émission et la création de cinq mille deux cent soixante-trois (5.263) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une valeur nominale de zéro virgule cent vingt-quatre euros (EUR 0,124) chacune, ces nouvelles parts sociales sont émises avec une prime d'émission totale de trois cent quatre-vingt-cinq mille trois cent cinquante-six virgule quatre-vingt-six euros (EUR 385.356,86-).

Souscription et libération

Les cinq mille deux cent soixante-trois (5.263) parts sociales nouvellement émises sont souscrites de l'accord de tous les associés par la société «Milestone Project Inc», prédésignée, et libérées moyennant

- conversion en capital d'un «compte courant associé», à concurrence de cent quatre-vingt-six mille euros (EUR 186.000,-),
- par un apport en numéraire d'un montant de deux cent mille neuf virgule quatre cent soixante-douze euros (EUR 200.009,472-).

La somme de six cent cinquante-deux virgule six cent douze euros (EUR 652,612-) est alloué au compte capital social et le solde est alloué au compte prime d'émission.

La preuve de l'existence de cette créance a été apportée au notaire instrumentant.

La somme de deux cent mille neuf virgule quatre cent soixante-douze euros (EUR 200.009,472-) se trouve à la libre disposition de la Société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à treize mille cinquante-deux virgule six cent douze euros (EUR 13.052,612), divisé en cent cinq mille deux cent soixante-trois (105.263) parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule cent vingt-quatre euro (EUR 0,124) chacune.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de deux mille deux cents euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christel HENON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 mars 2014. Relation GRE/2014/860. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014036128/67.

(140040698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Raw S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 159.881.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 mars 2014.

RAW S.A.

Geert DIRKX

Gérant unique

Référence de publication: 2014036644/13.

(140041297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

San Faustin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.593.

Les extraits des résolutions prises lors des réunions du conseil d'administration de la Société tenues en date du 22 février 2011 et du 26 septembre 2013, relatives au renouvellement des mandats de Président et Vice-Président de la Société ainsi qu'à la nomination du Secrétaire du conseil d'administration et d'un Assistant au secrétaire du conseil d'administration, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAN FAUSTIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2014036699/14.

(140041479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

MF Venice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 118.584.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 21 février 2014

- 1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem avec effet au 1 er novembre 2013.
 - 2. M. Douwe TERPSTRA a démissionné de son mandat de gérant B.
- 3. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée

Veuillez noter que le siège social de l'associée, Outlet Site Holdings S.à r.l., se situe désormais à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem avec effet au 1 er novembre 2013.

Luxembourg.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour MF Venice S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014036552/20.

(140041762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.



Santinel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.164.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014036701/10.

(140041816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

SES Asia, Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.611.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014036704/10.

(140041344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Roodvoet S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 125.794.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

ROODVOET S.A.

Geert Dirkx

Administrateur unique

Référence de publication: 2014036668/13.

(140041923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

MGE Vancouver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 169.013.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 février 2014

- 1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem avec effet au 1 er novembre 2013.
 - 2. M. Douwe TERPSTRA a démissionné de son mandat de gérant B.
- 3. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été noupdate trax, new address, new managers, mmé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Veuillez noter que le siège social de l'associée, Outlet Site Holdings S.à r.l., se situe désormais à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem avec effet au 1 er novembre 2013.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour MGE Vancouver S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014036558/20.

(140041881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck